

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 28 JANVIER 2019**

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF, LE VINGT-DEUX JANVIER, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracois ont été convoqués par Monsieur le Président, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour délibérer sur les affaires ci-après :

	PROCES-VERBAL
	Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 17 décembre 2018
	ORDRE DU JOUR
	Adoption de l'ordre du jour
	POUR INFORMATION
	Commune nouvelle Sigoulès-et-Flaugeac : Installation de nouveaux conseillers communautaires titulaires et suppléants
	POUR DELIBERATION
1	Rapport d'orientations budgétaires 2019
2	Demandes d'avance sur subvention de l'Office de Tourisme Bergerac Sud Dordogne et Overlook
3	Adhésion au service de missions temporaires du centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Dordogne
4	Personnel communautaire : Modification du tableau des effectifs
5	Rapport annuel sur la situation comparée en matière d'égalité hommes - femmes
6	Gemapi - Acquisition de terrains à la « PéliSSonne Sud » à Bergerac
7	Contrat de Ville de l'Agglomération Bergeracoise - Rapport d'évaluation à mi-parcours
8	PLUI HD – Extension du périmètre et modalités de collaboration et de concertation entre les communes membres de la CAB
9	Mise en œuvre du dispositif de permis de louer et délimitation des îlots concernés
10	Aide à l'Investissement - L'Atelier des Maraîchers - Commune de Bergerac
	Délibérations du Bureau communautaire délibératif pour information
	Décisions pour information

L'an Deux Mille dix-neuf, le lundi 28 janvier à 18H00,

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise se sont réunis à Bergerac au nombre de 63, en vertu de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 22 janvier 2019.

Présidence de séance : Monsieur Frédéric DELMARES

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs Daniel GARRIGUE, Jean-Jacques CHAPELLET, Jean-Paul ROCHOIR, Adib BENFEDDOUL (1) , Christophe GAUTHIER, Laurence ROUAN, Jean-Michel BOURNAZEL, Daniel RABAT, Christian BORDENAVE, Claude CARPE, Fabien RUET, Alain CASTANG, Roland FRAY, Sébastien BOURDIN, Olivier DUPUY, Alain PLAZZI, Alain MONTEIL, Christiane DELPON, Roger LAPOUGE, Michel SÉJOURNÉ, Alain CÉRÉA, Christophe MAMONT, Pascal DELTEIL, René VISENTINI, Alain BANQUET, Jean-Pierre PEYREBRUNE, André BONHOMME, Michel TERREAUX, Francis DELTEIL, Francis BLONDIN, Patrick CONSOLI, Gilbert BLANC, Liliane BRANDELY, Alain CHANUT, Michel BOSVIEL, Marcel RONDONNIER, Jean-Paul JAMMES, Lionel FILET, Dominique ROUSSEAU (2), Joëlle PARSAT (remplace Jean-Pierre FAURE), Martine ROSET, Alain BORDIER, Didier GOUZE, Marc LETURGIE, Sylvie CHANCOGNE, Didier CAPURON, Denise MIGUEL, Philippe PUYPONCHET, Jean-François JEANTE, Yannick SOUVETRE, Marie-Lise POTRON, Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN (3), Marie-Hélène SCOTTI, Thierry AUROY-PEYTOU, Georges BASSI , Nathalie TRAPY, Anne SOQUET (4) Gaëlle BLANC-LAJONIE, Cédric ZAPERA, Jonathan PRIOLEAUD, Arnaud DELAIR, Jean-Luc DENOUX.

ABSENTS EXCUSES :

Jacqueline VANDENABEELE a donné pouvoir à Claude CARPE
Rhizlane ROBIN-EL GRENI a donné pouvoir à Daniel GARRIGUE
Jean-Claude PORTOLAN a donné pouvoir à Jean-François JEANTE
Armand ZACCARON a donné pouvoir à Alain CHANUT
Farida MOUHOUBI a donné pouvoir à Michel BOSVIEL
Cécile LABARTHE a donné pouvoir à Sylvie CHANCOGNE
Nelly RODRIGUEZ a donné pouvoir à Jonathan PRIOLEAUD

Francis PAPATANASIOS, Jean-Charles GAUTHIER, Paul GALLON, Marie-Agnès BROUILLEAUD.

(1) : parti au dossier n°1 « Rapport d'Orientations Budgétaires 2019 » et a donné pouvoir à Laurence ROUAN

(2) (4): arrivés au dossier n°1 « Rapport d'Orientations Budgétaires 2019 »

(3) : partie au dossier n°1 « Rapport d'Orientations Budgétaires 2019 » et a donné pouvoir à Francis DELTEIL

M. le Président : Bonsoir à toutes et à tous. Je vous demande de bien vouloir prendre place pour débiter ce Conseil Communautaire. On va commencer comme à l'accoutumée par faire l'appel et c'est Fabien Ruet qui va le faire s'il veut bien, puisque Jonathan Prioleaud n'est pas là, merci.

Appel nominal

M. Ruet : Procède à l'appel.

Pour information : Commune nouvelle Sigoulès-et-Flaugeac : Installation de nouveaux conseillers communautaires titulaires et suppléants

M. le Président : Je veux vous signaler la présence de Monsieur Jean-Luc Denoux, qui est le nouveau représentant de la commune de Flaugeac puisque, comme vous le savez, il y a une commune nouvelle qui s'est créée sur notre territoire avec la commune de Sigoulès. Les faits représentatifs de cette situation consistent à avoir deux délégués pour cette commune nouvelle jusqu'à la fin du mandat. Après on verra, pour l'instant, c'est comme ça.

Bienvenue dans cette assemblée et bons travaux avec nous pour cette soirée.
Je propose de débiter l'ordre du jour.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. le Président : Secrétaire de séance, je propose Christiane Delpon, si elle est d'accord, si vous en êtes d'accord aussi.

Approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2018

M. le Président : Avez-vous des remarques sur le procès-verbal du 17 décembre ? Il n'y en a pas.

DECISION :

Adopté par 68 voix pour.

Ordre du jour

M. le Président : Pas de remarques sur l'ordre du jour ? Donc on peut débiter ce Conseil Communautaire.

DECISION :

Adopté par 68 voix pour.

M. le Président : Le premier point, il s'agit du Rapport d'Orientations Budgétaires 2019 et c'est Jean-Jacques CHAPELLET qui s'y colle.

Rapport d'Orientations Budgétaires 2019

D 2019 – 001

RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Chapellet : Bonsoir à toutes et à tous. Le premier point concerne le Rapport d'Orientations Budgétaires 2019 et, conformément aux dispositions de l'article L 231 211 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'examen des budgets primitifs de l'exercice doit être précédé d'un débat sur les orientations générales des budgets de la collectivité. Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local, ainsi que les orientations générales de la Communauté d'Agglomération, pour son projet de budget primitif 2019, sont présentés dans la note de synthèse qui est annexée au présent rapport, laquelle constitue le support du débat de ce soir pour le compte de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise en vue de l'exercice comptable 2019.

Ce que je peux dire très succinctement, dans le cadre réglementaire sur les grandes lignes du contexte économique et financier, on peut dire, et on en entend parler tous les jours, que la situation économique mondiale est marquée par une dynamique ralentie de la zone euro sur 2018. Dans le cadre du projet de loi des finances pour 2019, les principales mesures qui vont impacter peu ou prou le bloc communal, ce sont les règles de restriction des dépenses de fonctionnement, on en avait déjà parlé, avec un garde-fou de croissance des dépenses de fonctionnement ne devant pas excéder 1,2 % par rapport à l'exercice précédent. Ce projet de loi de finances intègre aussi des notions sur les dotations d'intercommunalité des EPCI et là-dedans on a plusieurs règles qui sont intégrées dans ce projet de loi de finances. L'intégration du potentiel fiscal est toujours maintenue, ce qu'on appelle le CIF, et on ajoute le critère de revenus par habitant avec un plafonnement de ce CIF à 0,6 point. L'article élargit également le dispositif de garantie de la dotation, égale à 100 % du montant de l'année précédente, et c'est ce qui nous assure des recettes par rapport à 2019 au regard de 2018 puisqu'on sera assuré des 100 % par rapport à l'exercice précédent. Etant entendu que notre CIF est au-dessus de 0,4 %.

Concernant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, le projet de loi de finances prévoit de favoriser l'institution de la part incitative de la TEOM pour les collectivités. On en avait déjà parlé et on en est conscients. Donc renforcement aussi de la composante sur la TGAP, pour ceux qui ne partiraient pas vers la taxe incitative il y aurait le bâton concernant la TGAP qui apporterait une grosse croissance au niveau des coûts de traitement.

Dans ces grandes lignes que j'ai vraiment synthétisées au maximum, pour la CAB on peut dire que la Dotation Globale de Fonctionnement va rester à peu près stable pour 2019. La prise en compte réelle de notre CIF 2019 sera pris normalement, et on peut espérer une revalorisation des bases de 2,2 %, c'est dans la note nationale, c'est ce qui est prévu comme croissance. Au niveau du budget de la CAB les grandes lignes que l'on peut citer au regard de cette note de conjoncture nationale : on va prendre en pleine compétence sur l'exercice 2019 le Pays du Grand Bergeracois ; l'intégration de la GEMAPI avec éventuellement le démarrage de nouveaux équipements, notamment l'ouverture de la micro-crèche sur Razac de Saussignac qui est prévue pour le deuxième semestre de cette année 2019.

Au niveau des dépenses de fonctionnement sur le budget principal, les charges à caractère général, le chapitre 011, s'orienterait vers un montant à peu près identique à 5 854 000 €, avec l'intégration dans le fonctionnement du PGB et de la GEMAPI en année pleine ; le fonctionnement de la micro-crèche de Razac sur 4 mois en fin d'année 2019 ; l'assurance de l'Escat qu'il faudra prendre en charge et qui précédemment était prise par la société D'Aucy, à hauteur de 40 000 € ; et animation de l'OPAHRU avec une augmentation de 80 000 € envisagée. Augmentation des frais de maintenance informatique, notamment au niveau des licences sur les badgeuses par exemple ; et donc une étude juridique et financière en prévision de la prise de compétence de l'assainissement collectif, on prévoit de budgéter 25 000 € dans cette ligne. Sur le chapitre 012, les charges de personnel, on resterait à peu près en équivalent pour un chiffre de 15 412 000 € en prévision. Donc là aussi, intégration sur une année pleine des recrutements et des arrivées effectuées au cours de l'exercice 2018, notamment les agents du PGB, les techniciens pour la compétence GEMAPI et les informaticiens qui sont arrivés en fin d'année 2018. Recrutements 2019 programmés : chargés de missions sur la GEMAPI et éventuellement sur le programme alimentaire territorial. Sur le chapitre 14 dans les atténuations de produits, on escompte 3 085 000 €, c'est le FNGIR, la Dotation de Solidarité Communautaire, les attributions de compensation qui seraient inchangées par rapport à 2018. Les dépenses imprévues sur le chapitre 022, on espère budgéter 900 000 € de façon à prévoir, comme son nom l'indique, à toute éventualité. Ce qui permettrait de faire ressortir 4 900 000 € de virements à la section d'investissement sur le chapitre 23. Les opérations d'ordre entre section, opérations liées aux amortissements : 2,9 millions. Et autres charges de gestion courante sur le chapitre 65 : augmentation des crédits pour les annexes, on prévoit 200 000 € pour le budget annexe du Parc Aqualudique et 100 000 € pour le budget annexe des transports urbains. Augmentation des contributions au syndicat, le SMD3, on projette 400 000 € ; dans les propos de couloir qu'on entend aujourd'hui le SMD3 projette une augmentation de 10 % au niveau de son exercice budgétaire, on essaie de faire pression auprès des élus parce qu'on estime que 10 % sur une année c'est exorbitant. Il faut savoir qu'au SMD3 on verse à peu près 4 millions d'euros pour le traitement, donc vous voyez à 10 % on est vite à 400 000 €. Le SMAD prévoit une augmentation de 40 000 € et des nouvelles adhésions pour le SMINA dont on a délibéré récemment, et la DFCI, 19 000 € d'un côté et 40 000 € pour la DFCI. Les enveloppes de subventions sont prévues à l'identique par rapport au montant global de 2018. Au niveau des charges financières, on a procédé à un réaménagement de la dette avec l'appui de la Banque Postale, on en avait déjà parlé pour deux budgets, 2,8 millions et l'autre de 700 000 € quasiment pour les budgets annexes. Ce qui nous a permis au total pour le remboursement anticipé de ce capital restant dû, on a été obligé de verser 144 000 € d'Indemnités de Remboursement Anticipé, qu'on appelle les IRA, mais par contre ça va nous amener un gain net de 220 000 € sur les intérêts globalement versés eu égard à ce réaménagement de la dette. Sur les recettes de fonctionnement, excédent antérieur porté on envisage 3,6 millions ; et sur les opérations d'ordre entre sections, 700 000 € comme en 2018, qui sont liées aux amortissements des subventions et des écritures, à l'intégration des travaux réalisés en régie au niveau du FCTVA. Les produits et services, le chapitre 70, légère hausse attendue sur les crèches, les accueils de loisirs sans hébergement. Et au chapitre 73 des impôts et taxes, on estime 670 000 € de hausse par rapport au BP 2018 à cause des 400 000 € qui seront inscrits sur la TEOM pour justement subvenir au fonctionnement du SMD3. 150 000 € sont prévus en plus au niveau du FPIC grâce au retour réel du coefficient d'intégration, et sur l'application

de la revalorisation de 2 % des bases de fiscalité dont je vous parlais en préambule, issue de la décision de la loi de finances 2019. Concernant les dotations et les participations, recettes attendues de la part des autres regroupements de la Région, eu égard à la compétence du PGB et de la GEMAPI où on escompte une augmentation des recettes à hauteur de 90 000 €.

Voilà à peu près les présentations des orientations budgétaires sur les prémices de l'exercice 2019.

M. le Président : Merci Jean-Jacques. Avant de lancer le débat, je voulais rentrer un petit peu plus dans le cadre des opérations et de la philosophie de ce projet budgétaire dont nous aurons à débattre tout à l'heure. Revenir un instant sur le résultat 2018 que nous vous avons présenté en Bureau Communautaire lundi, nous l'avons étudié en Conférence des Maires mercredi soir et en commission des Finances jeudi soir. Donc c'est quelque chose qui pour certains sera une répétition mais qui a été largement travaillé cette semaine. Vous dire en introduction que sur le résultat 2018 qui est excellent, on passe d'un solde de 2,4 millions en 2017, en étant passé quand même pour rappel à 850 000 € en 2016, à un résultat de l'exercice de 4,3 millions en 2018. Donc on pourrait faire une petite analyse très succincte de cette situation, on verrait, je l'ai dit en commission des Finances, que même si on y retranche le produit de la taxe d'habitation, 1,6 million, on serait en progression par rapport à l'année 2018 d'environ 300 000 €, ça veut dire que les dépenses sont contenues et que les recettes sont bien estimées. Ce qui fait un résultat qui progresse et qui nous permet d'envisager ce qu'on va vous présenter par la suite de manière sereine pour nos investissements. Donc l'épargne nette qui était d'1 million en 2016 passe à 4,5 millions en 2018, ce qui ramène de facto une capacité de désendettement qui passe de 8 ans et demi à 3 ans et demi. Vous comprendrez qu'il est bien plus facile de solliciter des emprunts et des accompagnements financiers, que ce soit des banques, mais que ce soit aussi au niveau des financeurs et j'y reviendrai un petit peu plus loin tout à l'heure.

Pour entrer sur cette présentation du projet de budget de 2019, plusieurs objectifs, j'en retiendrai 2 et vous verrez j'essaierai d'argumenter sur ces 2 objectifs. Le premier, c'est d'améliorer nos services. On en parle peu mais vous verrez que de manière significative les services sont largement concernés par ces programmations d'investissement. Et ça c'est quelque chose dont vous avez plus l'habitude, c'est de tendre vers une meilleure attractivité de notre territoire, et beaucoup d'éléments qu'on a récolté cette semaine nous amènent à penser qu'il s'agit de l'aspect crucial de notre projet de territoire, améliorer le service public, avoir une meilleure offre sur l'ensemble du territoire. Très rapidement, ça passe par une micro-crèche à Razac de Saussignac ; un centre de loisirs nouveau à Cours-de-Pile, qui sera doté de la compétence de 3 à 5 ans, ce que nous n'avons pas aujourd'hui sur ceux qui existent ; la rénovation de la crèche Pous, on avait déjà entrepris une première étape l'année dernière et deuxième étape cette année permettant d'améliorer le fonctionnement et de mieux répartir les enfants sur cette infrastructure ; le Parc Aqualudique évidemment. Ce sont sur ces premiers outils et infrastructures près de 9 millions qui seront investis cette année, 8 millions sur le Parc Aqualudique, 4 millions de restes à réaliser de l'année passée, 4 millions cette année ; près d'un million d'euros sur les autres opérations que je vous ai listées, et j'ai inséré cette dépense dans ce poste, 500 000 € pour les fonds de concours pour que les communes puissent développer leurs projets. Puisqu'on est bien d'accord sur un projet de territoire, il s'agit du projet communautaire sur les gros équipements mais il est important que les communes puissent mener à bien les projets qui les concernent. Entretien nos infrastructures, c'est important et je sais que vous y attachez tous une importance forte. Sur la voirie notamment, puisque nous serons à

plus de 2,5 millions avec le reste à réaliser, c'est-à-dire un maintien par rapport à l'année passée mais une forte croissance de nos investissements sur la voirie par rapport aux années antérieures. Un entretien largement soutenu sur nos bâtiments, 800 000 €. J'ai aussi mis dans ce poste les 400 000 €, les 440 000 € précisément sur la rénovation de la ligne SNCF. Donc ça fait une somme considérable de presque 4 millions. La prise en compte de la santé sur notre territoire, puisque avec la réalisation de la maison de santé de Sigoulès et l'extension de la maison de santé de l'est Bergeracois, ce sont près de 2,3 millions que nous aurons à investir cette année pour prendre en compte cette épineuse question de la santé sur notre territoire. Près de 3 millions sur la culture et la promotion du territoire avec la Maison des Vins et du Tourisme ; des subventions aux associations, des accompagnements de tous ordres sur cette compétence. Près de 4 millions d'euros sur les entreprises et le tourisme, avec une volonté forte de créer un guichet d'accès unique pour les entreprises. Un travail a été entrepris dans le cadre de la délégation du Pays du Grand Bergeracois sur le marketing territorial. J'ai dynamisé nos réflexions pour essayer toujours d'aller vers ce dénominateur commun qui est l'attractivité pour notre territoire et vous verrez, il me semble que c'est un aspect crucial pour nous, 25 % de plus pour les aides directes aux entreprises ; 1 million d'euros presque pour soutenir l'aéroport, on le rappelle peu souvent mais c'est un outil important et conséquent que nous avons sur le territoire, cet aéroport qui aujourd'hui a un caractère départemental. Je rappelle le projet structurant, la Véloroute Voie Verte pour 2,8 millions ; près de 3 millions sur les compétences nouvelles et aussi les ordures ménagères puisqu'on en a parlé, c'est un sujet dont les conséquences environnementales ne nous échappent pas, qui prend beaucoup de place et qui prendra beaucoup de place dans nos préoccupations de demain. Vous le voyez, très succinctement, ce ne sont pas moins de 24,5 millions avec les restes à réaliser qui seront investis sur notre territoire. C'est considérable et j'espère que vous en avez conscience et que ça nous fait tous plaisir d'avancer de manière unie vers cet objectif.

Pour atteindre cet objectif d'investissement, il s'agissait pour nous de ne pas déséquilibrer la trajectoire financière qu'on s'était fixée parce qu'investir une année ce n'est pas investir sur un one shot et ne pas garantir les investissements pour les années qui viennent, donc c'est avec un emprunt modéré que nous réaliserons ces investissements. Un peu plus de 2,2 millions sans doute, on est encore à affiner les chiffres, ce qui est 3 à 400 000 € de plus que l'année passée, donc on ne fait pas gonfler notre dette de manière inconsidérée. Je me dois de vous dire qu'on fera aussi un emprunt, et vous l'avez compris, pour faire le Parc Aqualudique. C'était prévu sur le budget annexe du Parc Aqualudique et tous ces investissements étaient programmés dès 2017. Nous les avons présentés et ils étaient en réflexion, ils n'étaient pas financés à l'époque et aujourd'hui ils le sont et ils se réalisent, et l'apogée de ces réalisations c'est l'année 2019, ce qui fait que nous sommes sur un volume d'investissements aussi conséquent pour l'année 2019. On aurait pu aller plus loin, mais nous avons souhaité être prudents et garantir le résultat 2019 pour que nous puissions envisager, et on va en parler un petit peu plus loin, des investissements conséquents toutes les années qui viennent, c'est-à-dire que sur 2020, sur 2021 et 2022 nous avons un programme ambitieux sur lequel nous nous sommes engagés, c'est l'opération Cœur de Ville et il est important de tenir ces engagements.

Je reviens sur l'attractivité, nous sommes allés avec Daniel Garrigue, pas plus tard que vendredi répondre à l'invitation du Président de Bordeaux Métropole, et nous avons eu la confirmation, s'il en était besoin, de l'impérieuse nécessité à positionner notre territoire comme un satellite de la métropole bordelaise. Pas simplement par

notre volonté mais parce que la métropole en a besoin. Je donnerai juste deux petits exemples qui sont assez frappants à mon sens. La métropole bordelaise a aujourd'hui seulement une journée d'autosuffisance en fruits et légumes. Vous voyez bien que cet aspect est un tantinet effrayant pour les habitants de la métropole, je le pense en tout cas. Cette attractivité passe aussi par le logement puisque cette métropole est aujourd'hui saturée. Vous savez que dans les métropoles françaises, contrairement à d'autres pays on ne construit pas en hauteur et que l'étalement aujourd'hui sur Bordeaux est extrêmement compliqué et que, Alain Juppé le rappelait, on ne dépasse pas 6-7 étages à Bordeaux. Regardez les autres métropoles internationales, on est dans des logiques qui sont complètement différentes. L'attractivité, c'est aussi pour faire venir des médecins sur notre territoire, des ingénieurs pour nos entreprises, des habitants pour nos communes. Ces gens-là ne viendront pas si nous n'avons pas les infrastructures pour intéresser leur famille, leur conjoint et leurs enfants à venir sur notre territoire. C'est pour ça qu'il est impératif de nous doter de ces équipements. Ce n'est pas pour se faire plaisir. Dans ce document de Bordeaux 2050 qui nous a été présenté vendredi, on a vu que les Bergeracois avaient des atouts. Ils avaient été bien notés, on a une notoriété par rapport à Cyrano, vous la connaissez, et elle était citée avec des perspectives de pourquoi pas faire venir une université de lettres à Bergerac, une université Cyrano. Vous voyez que nous avons des atouts, ils sont reconnus, à nous de les faire fructifier et de les valoriser. Les contacts ont été pris, on est resté tard et Daniel a largement contribué à ce qu'on puisse avoir des interlocuteurs qu'il connaissait pour établir des contacts. Certains territoires ont déjà signé des conventions de partenariat. A nous de nous accrocher pour pouvoir prendre ce train, et je crois que ce parallèle est assez éloquent puisque nous aurons dans la semaine un rendez-vous avec le Chemin de Fer sur Bergerac avec une éventuelle visite technique qui, nous l'espérons tous, nous rapprochera de la métropole bordelaise et des intérêts certains que nous avons à nous lier à elle. Je le disais aussi succinctement tout à l'heure, nous devons préparer les années à venir. C'est cette année que nous préparons les investissements de 2020, 2021 et 2022. La programmation Cœur de Ville a une date butoir, même si on peut espérer qu'on aura quelques délais supplémentaires, il faut que les opérations soient lancées avant 2022. 2022 c'est demain. Vous connaissez l'inertie pour mener les projets d'envergure et il faut qu'on se mette tous au travail pour atteindre ces objectifs. C'est pour ça que vous verrez dans le budget 2019, de nombreuses études sont prévues parce que ces projets-là sont d'envergure et il faut les étudier avec précision et mesurer tous les contours en prévision de les faire aboutir de manière sérieuse. Dans les opérations Cœur de Ville que nous pressentons sur la CAB, je vous en cite 3 majeures : un projet de pôle culturel significatif en centre-ville, parce que c'est en centre-ville que nous devons essayer de faire revenir les Bergeracois, les Bergeracois au sens large et c'est à travers des services forts et modernes que nous y parviendrons ; les travaux d'aménagement urbains conséquents pour accompagner ce qui se passe autour des Nouvelles Galeries, nous sommes prêts, nous y travaillons et surtout nos amis de la ville de Bergerac avec Monsieur Teulet et Monsieur Mouret, c'est quelque chose qui se traduit par des travaux, des rendez-vous permanents et nous sommes très unis pour mener ça ; un centre événementiel pour accueillir des manifestations d'envergure à Bergerac, pour succéder à la salle Anatole France ou pour la compléter on verra, mais on voit bien qu'on a un outil à construire ensemble sur notre territoire pour faire ça. Et là encore, il s'agit de l'attractivité de notre territoire parce qu'on ne peut pas prétendre faire venir des hôtels en centre-ville et ne pas avoir des manifestations qui viennent les conforter dans leurs objectifs économiques. Nous vous présenterons une

PPI 2019-2022 qui sera dans ses objectifs tout aussi sérieuse que la précédente, sans excès mais avec un réalisme certain, de manière à pouvoir assumer ces investissements et nous nous devons de le faire. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui dans les critères d'attribution de subventions, vous avez 2 critères qui redeviennent essentiels. Le premier critère, celui qu'on oublie trop souvent, c'est la solvabilité. C'est-à-dire qu'aujourd'hui les financeurs presque la première chose qu'ils font quand ils décident d'attribuer des subventions significatives, c'est de mesurer si la collectivité est sincère et si elle a la capacité à porter ces investissements. Ça c'est l'aspect financier, mais ça vaut aussi pour l'avancement de la réflexion. C'est-à-dire qu'on ne peut pas prétendre à une subvention pour faire tel équipement en 2020 si on commence à y réfléchir en 2019. Vous comprendrez bien que ce n'est pas crédible et Madame la Sous-Préfète nous l'a rappelé de manière très claire ces dernières semaines. Ce projet budgétaire dont je vous propose de discuter, je l'ai dit, on l'a déjà abordé toute la semaine sous 3 formats, les formats que nous respectons depuis maintenant 2 ans, de manière à ce que tout le monde soit au courant, et avec la transparence sur laquelle nous nous étions engagés. Je l'ai dit aussi, il aurait été possible de faire un petit peu plus mais ça aurait été imprudent dans la perspective de maintenir un niveau d'investissement fort en 2020-2021. La tentation aurait pu être là mais nous n'y avons pas subi. Jean-Jacques l'a rappelé, il est important pour nous de sécuriser notre fonctionnement 2019. C'est la raison pour laquelle nous avons positionné 900 000 € en dépenses imprévues ; que l'épargne nette qui est prévue aujourd'hui au budget primitif est quasiment la même que sur le budget précédent. Vous dire que nous aurons un résultat équivalent, je ne le pense pas, je l'espère en tout cas mais je ne le pense pas. Pourquoi ? Parce que nous avons eu quelques recettes supplémentaires et qu'après 2 ans et demi de sérieuses économies, les économies qui restent à faire sont plus difficiles et il faut veiller à ce qu'on ne compromette pas le fonctionnement de nos services. Et il est tout à fait légitime que je termine par les services parce que ce résultat de fonctionnement, on le leur doit en grande partie. Parce qu'on leur a imprimé des conditions de travail un peu plus soutenues. On leur a demandé plus. Nous avons fait plus. On a tenu notre parole sur des engagements sociaux que nous avons pris, c'est-à-dire rétablir l'équité sur la prime annuelle ; doter nos ressources humaines d'outils modernes pour gérer différemment le temps de travail, c'est ce que nous avons fait, aujourd'hui la badgeuse fonctionne, même s'il y aura des perfectionnements à apporter. Et puis je termine parce que je ne veux pas être trop long, l'important c'est le débat. Vous imaginez bien que pour réaliser de tels programmes d'investissement, les services sont mis largement à contribution. Je veux tous les remercier. Ils ne sont pas loin pour les têtes de pont et il y a les autres qui travaillent derrière et faire 12 millions d'investissements sur une année, ça nécessite énormément de travail. Donc je veux publiquement les remercier et remercier, vous remercier tous aussi parce que si on a pu faire ça c'est parce que, même si quelque fois il y a eu quelques débats un peu difficiles ici, nous avons pris des décisions en responsabilité, à une très très large majorité. Je voudrais qu'on s'en rappelle bien, parce que les décisions un peu délicates ont été prises à plus de 80 % et c'est grâce à vous tous et à cette solide majorité que nous avons pu faire ce programme d'investissement.

J'en ai terminé, je vous donne la parole et on va pouvoir vous écouter. Monsieur Zapéra.

M. Zapéra : Merci de nous donner la parole. Je parlerai au nom du groupe communiste Front de Gauche. Déjà notre première observation Monsieur le Président, ce n'est pas de votre fait, c'est sur la forme de ce document. Donc ce document, avant c'était le

Débat sur les Orientations Budgétaires, la loi NOTRe, comme vous le dites dans le document, du 7 août 2015 a modifié ce débat en ROB, en Rapport sur les Orientations Budgétaires et je crois qu'on peut dire que les 13 premières pages dissuadent n'importe quel élu de vouloir aller jusqu'au bout. Elles sont totalement indigestes et je me demandais quel fonctionnaire avait bien pu pondre ça, nationalement, et quand je suis allé dans les sources du document en page 44, je vous les cite : la Caisse d'Épargne, DOB 2019 ; la Banque Postale, le DOB en instantané ; Finance Active, la loi de finances 2019. Donc les banques je les connais un petit peu, celles-ci en tout cas, et Finance Active je me suis posé la question de ce que c'était, c'est du conseil en entreprise pour les collectivités mais aussi les boîtes mais les grosses boîtes : SPIE, SUEZ, AREVA, BNP Paribas Real Estate ça c'est la branche immobilière de la PNB. Du coup je me pose la question sur la neutralité car pour lancer un débat il faut une base et quelle est la base de neutralité qu'on peut avoir avec des éléments dont les sources proviennent, notamment pour toute la partie économique des 13 premières pages, de banques et d'une société qui conseille en gestion sur les finances des collectivités et des grandes entreprises du CAC40. C'était le premier élément que je voulais apporter au débat.

La seconde chose c'est que cette loi qui amène finalement du professionnalisme dans la politique, de la professionnalisation, la loi NOTRe, je pense que ce n'est pas une bonne chose parce que ça ne permet pas à tous les élus de débattre sur le même pied d'égalité. Bientôt je me pose la question s'il ne faudra pas faire Sciences Po, être diplômé de Sciences Po pour pouvoir débattre. S'il ne faudra pas être ingénieur pour pouvoir débattre sur la partie notamment économique. Et ensuite, je pense que cette loi a réellement pour objectif d'éloigner les citoyens des lieux de prise de décisions. Donc ça c'était sur la forme du rapport.

Maintenant, sur le fond. La première chose que j'ai faite, Monsieur le Président, c'est de regarder ce que vous aviez prévu sur l'augmentation de la fiscalité, puisque j'ai pris celui de l'année dernière, je l'ai relu. Les 13 premières pages d'ailleurs étaient aussi indigestes que cette année. Et en page 13, Monsieur le Président, vous annonciez la chose suivante, je cite : « les orientations budgétaires 2018 traduisent cependant la volonté de la CAB de ne pas alourdir la fiscalité ». Donc qu'est-ce que j'ai fait, je suis allé dans celui de cette année, page 22, « aucun recours complémentaire à la fiscalité n'est prévu pour 2019 ». Donc ma première question sera la suivante, et j'en aurai quelques-unes par la suite, vu que l'année dernière, deux mois après le ROB et le budget vous avez voté une augmentation de la fiscalité pour les Bergeracoises, les Bergeracois et les habitants de la CAB de 26,87 %, je me demande quel coup de bambou vous leur avez prévu pour 2019 ? Est-ce que ça va être un nouveau coup de super menteur ? Parce que leur pouvoir d'achat n'était déjà pas bon l'année dernière et il est encore moins bon cette année et on le voit au travers des diverses contestations, qu'elles soient en gilet jaune, en robe verte, en stylo rouge et en blouse blanche, que le Gouvernement n'arrive pas à y répondre. Donc ça, c'était ma première question.

Ensuite, je voulais signaler que dans ce document, en page 14, on voyait l'évolution de nos recettes fiscales. Auparavant nos recettes fiscales, notamment au niveau de ce qu'on appelle la part économique de l'impôt, donc l'impôt économique et l'impôt des ménages, était avant cette augmentation de la fiscalité sur un ratio de 55 % sur les entreprises au niveau des ressources et 45 % en impôts qu'on levait au niveau des habitants. Aujourd'hui on se rend compte que vous êtes le Président qui a permis d'avoir une égalité entre les usagers et les entreprises avec 49,32 % pour les usagers et 50,7 % pour les entreprises. Moi, entre-temps, cette augmentation de 4 % des

ressources de la CAB qui proviennent exclusivement des usagers, je n'ai pas vu aussi que leur pouvoir d'achat avait augmenté. Ensuite dans ce document, l'année dernière, comme je vous l'ai dit je l'ai relu de manière attentive, en 2018, page 28 et page 29, on avait des comparatifs sociaux qui étaient très intéressants, notamment le comparatif 2016-2017 sur le remplacement, le taux de remplacement des agents etc. Et il y avait autre chose qui était très intéressant, le comparatif 2016-2017 sur le pourcentage d'absentéisme de nos agents. Et là, cette année, pschitt, ça a disparu. Donc on se rend compte qu'il n'y a plus de comparatif. Donc ma question, pourquoi la loi NOTRe qui pose ce cadre, avec ce qui est demandé aux collectivités de le mettre dans le rapport, ça y était l'année dernière et cette année oups ça n'y est plus, pschitt ça a disparu ! En 2018 on vous avait posé des questions sur le bien-être des salariés, pourquoi autant d'absentéisme qui avait progressé d'un demi point dans toutes les catégories, qu'ils soient en maladie ordinaire, accidents de travail ou congés ou arrêts maladie de longue durée. Vous ne nous avez pas répondu. Vous nous avez dit, et je cite, « nous ne sommes pas en mesure de vous dire maintenant mais nous vous donnerons les informations au prochain Conseil Communautaire ». Vous pensez bien que les informations, vous ne nous les avez pas données. Donc la question que je me pose, qu'est-ce que vous nous cachez cette année, Monsieur le Président sur ces données sociales, pourquoi vous ne les avez pas remises ? Est-ce que c'est en lien avec votre participation, vous l'avez dit tout à l'heure, très intense, vous avez harmonisé les primes donc tout va bien etc. Ou tout simplement on voit qu'il y a peut-être un malaise social dans notre collectivité mais mes chers collègues on ne pourra pas en juger parce que vous avez fait disparaître ces documents. Tout à l'heure vous nous avez fait votre petite rétro 2018 Monsieur Delmarès, donc vous allez me permettre, je vais faire votre rétro 2018 selon l'œil de notre groupe, et je pense qu'il y a plusieurs personnes, au moins, vous l'avez dit tout à l'heure, 20 % qui doit la partager. Donc j'en reviens un petit coup sur l'augmentation des impôts, bien sûr une stagnation du pouvoir d'achat. L'année dernière, en début d'année la CSG des retraités qui en prend un coup. Vous, vous avez décidé d'augmenter de 26,87 % la taxe d'habitation, vous l'avez dit tout à l'heure ça fait 1,6 million de recettes fiscales supplémentaires. Au passage il faut dire aussi que vous avez augmenté, et ça vous l'oubliez un peu, certains tarifs comme le ticket de piscine qui a augmenté de 30 centimes, l'abonnement d'aquagym qui a pris 45 %, en sachant que l'aquagym ce sont souvent les retraités qui le font, manque de pot ils avaient pris de la CSG juste avant dans la figure ; et l'école de musique aussi les tarifs qui ont grimpé en flèche. Toujours sur la partie budgétaire, je voulais rappeler quand même qu'à la télévision dans le JT d'Anne-Sophie Lapix vous avez dit que cette nouvelle fiscalité d'1,6 million, elle irait exclusivement à l'investissement. Et dès la DM n° 1, nous avons constaté que 700 000 partaient en réserves de fonctionnement ; et dans la DM n° 3 vous avez bien pris 150 000 € pour rembourser en frais anticipés le remboursement d'un frais bancaire donc en frais anticipés à ce que vous avez donné aux banques, de manière anticipée dans la DM n° 3. Ça aussi je pense qu'il faut le dire et pas l'oublier Monsieur le Président.

Ensuite, oui, il y a eu quand même quelques petites anomalies dans certains votes l'année dernière, on peut se le dire. Le vote du taux de la taxe d'habitation et du budget, vous êtes la seule collectivité à nous avoir fait en Dordogne, et là bravo Monsieur Delmarès, voter le budget deux fois. Voter le budget déjà une première fois avec une calculette, oui pardon, une calculette, je n'en sais rien comment on dit, un truc électronique alors que le règlement intérieur ne vous y autorisait pas et vous avez modifié en ce sens 5 mois après le règlement intérieur et vous avez fait fort sur le taux

de la taxe d'habitation où vous avez fait voter Francis Papatanasios qui était absent. Je rappellerai juste à nos collègues que ce jour-là, dès que nous avons vu avec les camarades du groupe que Francis avait voté malgré son absence, donc il faudra un jour m'expliquer pourquoi, nous l'avons signalé à votre Directeur Général des Services, donc à vos services, juste après. Il n'a pas été décidé de continuer. A la fin de la séance, je suis venu vous voir pour vous demander le PV, parce qu'on m'a dit non, non, Monsieur Papatanasios n'a pas voté etc., donc je ne l'ai pas eu. On m'a dit, il n'est pas disponible le PV à la fin de la séance. Le lendemain j'ai appelé pour avoir le PV, on ne me l'a toujours pas envoyé. Je remercie aussi Gaëlle Blanc qui est allée dans cette logique de traçabilité puisqu'elle a demandé les informations et comme moi a attendu plus d'une semaine et demi pour ne pas l'avoir et finalement nous faire revoter tous ensemble cette taxe d'habitation et pour le coup le budget à créer ce mercredi qui a suivi. Aussi, vous avez oublié Monsieur Delmarès qu'on a augmenté d'1,6 million la fiscalité sur des gens qui sont quand même en souffrance, mais vous avez oublié de dire que vous avez tenté le coup de changer de nom de la CAB, changer le nom de la CAB que vous nous annonciez via vos services en Conseils Municipaux, ça va coûter 30 000 € etc. Et donc à ce titre, je remercie aussi Jean-François, tu m'as apporté les éléments et m'a rappelé que la dernière fois qu'on est passé de Communauté de Communes de Bergerac Pourpre à Communauté d'Agglomération Bergeracoise, ça a coûté 300 000 € et ça on en a débattu en Conseil Municipal à Bergerac en disant que ce n'était pas qu'un logo, c'était une charte graphique, c'était des cartes grises, c'était des totems, c'était des véhicules à immatriculer en cartes grises, mais aussi à logoter etc. etc. Et même les abris bus, parce que si vous faites gaffe, derrière l'arrêt de l'abri bus vous avez le logo de la CAB. Remerciez aussi les collègues des communes de La Force, Saint-Nexans, Queyssac, qui ont bien sûr voté contre ce changement de nom et puis toutes les autres communes que je ne cite pas puisque je n'ai pas eu connaissance de leurs délibérations. Je voudrais dire aussi quelle belle démarche participative nous avons eue sur ce sujet à Bergerac puisque, avec mon collègue Dominique Rousseau, nous avons demandé à ce que ça puisse être choisi par les gens, que les gens puissent s'emparer de ce débat. Qu'est-ce qu'il y a de mieux que les gens qui s'approprient leur propre collectivité, donc choisissent leur nom ? Bien sûr notre Maire n'a pas souhaité avoir cette démarche participative et donc quand on n'a pas de courage politique à la CAB ou à la mairie de Bergerac, c'est le Sud Ouest qui l'a fait. Et j'aimerais bien vous rappeler aussi Monsieur le Président, puisque vous ne l'avez pas dit dans votre rétro, qu'un sondage lancé sur internet par Sud Ouest à 13h et clôturé à 20h, vous avez replié les gaules avec 73 % des participants, donc de 300 votants qui se sont exprimés, qui étaient contre le changement de nom. Voilà, sûrement des gens qui devaient souffrir de leur pouvoir d'achat et qui jugeaient que c'était de l'argent jeté par les fenêtres. Enfin la politique sociale dans la CAB, je ne reviendrai pas sur l'augmentation du temps de travail où on peut le dire, Monsieur le Président, vous vous êtes totalement assis sur un suffrage qui s'est présenté aux salariés sur un référendum où on a eu quand même 66,57 % de participants et 78 % des gens ont voté contre une nouvelle organisation du temps de travail. J'aimerais aussi revenir sur le dernier Conseil Communautaire, je ne sais pas si mon collègue, le maire de Saint-Laurent-des-Vignes est présent ce soir dans la salle, mais j'aimerais rappeler qu'à l'avant-dernier Conseil Communautaire vous nous avez fait une grande éloge du règlement d'urbanisme commercial et rappeler que vous avez montré les limites de ce règlement d'urbanisme commercial lors du dernier Conseil Communautaire quand à Bergerac on ouvre sereinement, comme nous le permet la loi, 5 dimanches les commerces de grande distribution et quand vous à

Creysse vous les ouvrez 12 dimanches. Donc 5 à Bergerac, 12 à Creysse, on voit qu'il y a de la coordination et de la cohérence dans ce règlement d'urbanisme commercial. Enfin, je ne passerai pas sur le dernier point, la Maison de Santé de Creysse qui est payée par tous les contribuables de la CAB. Je pense que ma collègue, Gaëlle Blanc, ne se privera pas d'intervenir. Donc vous nous vendiez de l'attractivité pour des nouveaux médecins en misant notamment sur les femmes médecins. Donc là je vous cite : « Près de 80 % des futurs médecins généralistes sont des femmes. Les maisons pluridisciplinaires de santé offrent un exercice collectif de la médecine, plus souple, et peuvent répondre au rythme familial et professionnel de ces dernières en leur permettant d'assurer normalement leur vie de femme et la nécessité de procréer. » Oups ! La nécessité de procréer ! Donc les femmes, bien sûr, je vous rappellerai que ce ne sont pas des animaux et que seuls les animaux ont un besoin qui est le besoin de procréer. Ensuite, moi j'aimerais m'attarder sur, Monsieur le Maire de Mouleydier, les habitants de Mouleydier, donc les habitants de Mouleydier vous remercient Monsieur le Président de les avoir mis à poil pour l'hiver en leur enlevant leurs deux médecins. En déshabillant Pierre pour habiller Paul, vous n'avez rien résolu je pense à la problématique de la désertification médicale de l'ouest Bergeracois. Par contre, les habitants de Mouleydier, eux ils peuvent toujours se consoler, ils iront voir leurs médecins maintenant à vélo avec une Voie Verte toute neuve, en toute sécurité pour aller jusqu'à Creysse.

Donc moi je vais conclure juste mon intervention, Monsieur Delmarès, mais je vais vous citer, je vais reprendre vos vœux à la population, votre phrase de conclusion et je vais la dédier aux habitants de la commune de Mouleydier qui cette année ont eu, en 2018, eux ont eu la double peine, l'augmentation de 26,87 % de la fiscalité et la perte de leurs deux médecins. Personne ne pourra contester qu'il y a des villages que l'on traverse et qui semblent figés dans le temps. Ce n'est certainement pas le cas de Creysse.

M. le Président : Merci Monsieur Zapéra de cette longue intervention. Je ne répondrai pas à tout parce que tout ne mérite pas réponse et surtout on l'a déjà fait, moi je crois qu'il n'a échappé à personne qu'on avait augmenté la taxe d'habitation. Ce débat a déjà eu lieu, je l'ai rappelé dans mon discours sur le Débat d'Orientations Budgétaires donc nous l'assumons de manière collective et à plus de 80 %, donc je ne reviendrai pas là-dessus. Vous êtes décidément fâché avec les chiffres Monsieur Zapéra. Parce qu'en fait, si aujourd'hui il y a bien quelque chose qui est flagrant, c'est l'extraordinaire augmentation de l'investissement sur notre territoire. On passe de 8 millions à 20 millions d'opérations nouvelles. Donc dire que ça n'a pas bénéficié à l'investissement, chacun jugera là-dessus. Un petit mot, même si le débat a déjà eu lieu sur la santé, je vous ai envoyé un message à tous, ce sujet mérite mieux que cette polémique que vous essayez de construire et d'opposer une commune à une autre. Le sujet il n'est pas là, le sujet n'est pas là Monsieur Zapéra, le sujet il est, sommes-nous capables ensemble de construire des outils qui répondent au drame que vivent certains de nos concitoyens, c'est plus de médecins du jour au lendemain. Quand je vois sur les communes de l'est que je ne citerai pas, quand le Docteur Giudicelli a annoncé son départ le 31 décembre, des gens qui se précipitent dans les cabinets médicaux, qui nous appellent, les élus, pour chercher des médecins, je crois que ça mérite mieux que ça.

Est-ce que le sujet, même s'il n'est pas facile pour les habitants de Mouleydier et je le comprends tout à fait, mon collègue le sait mieux que moi puisque c'est lui qui est en première ligne, l'important c'est d'avoir des médecins sur un territoire, ce n'est pas de faire 4 km de plus pour les avoir. Vous avez des médecins qui ont un certain âge à

Mouleydier et qui, justement par l'incorporation de cet outil, vont continuer pour le docteur de Saint-Phalle, à faire 3-4 ans de plus. Ça c'est la première chose. Donc ce bénéfice pour les territoires, il est réel, 3-4 ans de plus d'exercice d'un médecin sur notre territoire, c'est ça que j'ai priorisé. La deuxième par rapport à ce médecin toujours, il avait réussi à force d'être maître de stage à faire en sorte qu'une de ses jeunes accepte de venir travailler sur ce territoire. Ça n'était pas possible dans les conditions actuelles à Mouleydier. C'est uniquement la raison pour laquelle il s'est tourné vers la maison médicale de Creysse. Donc un médecin 3-4 années de plus, plus une jeune stagiaire qui va s'implanter, dire qu'il n'y a pas de valeur ajoutée médicale sur notre territoire n'est pas sérieux, n'est pas vrai Monsieur Zapéra. Ensuite, quand vous avez le docteur Malige qui a 60 ans, et Jean-Michel je ne sais pas ce qu'il dira, mais est venu me voir en me disant « je souhaite maintenant passer maître de stage, faire venir des stagiaires, les prendre sous mon aile pour essayer de faire en sorte que demain, quand je vais décider de prendre ma retraite, quelqu'un me succédera. Je veux créer les conditions nécessaires aujourd'hui pour que ma patientèle ne reste pas comme le docteur Giudicelli qui du jour au lendemain a arrêté, sans médecin pour s'occuper d'eux ». Parce que des médecins qui se sont occupés de familles pendant 30 ans se soucient vraiment du devenir de la médecine pour eux. Ensuite, Monsieur Zapéra, ces maisons médicales, et je salue le maire de Sigoulès qui a aussi entrepris cette démarche, sont des questions trop graves pour qu'on ne prenne pas la mesure du fait qu'il faille gérer ça de manière collective. Il faut mettre cette problématique en réseau. Ça veut dire que l'idée n'est pas de savoir si la maison médicale de Creysse est pourvue, la vraie problématique, pardon, c'est de savoir s'il y a des médecins à Sigoulès, au sud, s'il y a des médecins à l'ouest, s'il y a des médecins qui couvrent l'ensemble de notre territoire. Et peut-être n'êtes-vous pas convaincu, c'est votre droit mais je suis convaincu que les maisons de santé pluridisciplinaires peuvent palier en partie avec les centres de santé à cette désertification médicale. Mais pas seulement, je l'ai dit aussi sur l'attractivité, il est important de créer de l'attractivité parce que les médecins ont aussi des conjoints, ils ont aussi des familles, et que l'attractivité nous concerne tous, concernera tous les sujets, tous les sujets sont concernés par l'attractivité. Et enfin, un dernier point, alors sachez que nous n'avons pas obligation réglementaire de faire apparaître les situations de remplacement sur notre collectivité mais je peux vous dire qu'ils sont inférieurs, ils sont toujours trop importants, ils sont importants et je le déplore, il y a certains services en tension, nous y travaillons, mais ils sont inférieurs à la moyenne départementale, ils sont inférieurs à ce qui se passe au Département, ils sont inférieurs à la moyenne nationale. Donc, nous avons des progrès à faire en la matière et les personnes concernées, notamment Jean-Paul Rochoir et les services y travaillent, mais nous n'avons pas plus de difficultés que nos voisins et c'est ce qui nous permet de penser que nous avançons de manière correcte. Voilà Monsieur Zapéra, je pense vous avoir répondu sur les choses les plus importantes de votre remarque. Y a-t-il d'autres interventions par rapport à ce débat budgétaire. Madame Blanc.

Mme Blanc Lajonie : Oui, merci Monsieur le Président. Madame Blanc Lajonie.

M. le Président : Excusez-moi Madame Blanc, j'avais mon collègue Jean-Michel Bournazel qui voulait intervenir sur la remarque précédente.

Mme Blanc Lajonie : Ah mais bien sûr.

M. le Président : Je vous redonne la parole toute suite.

Mme Blanc Lajonie : Je lui cède le passage.

M. Bournazel : Simplement pour en finir, je l'espère, avec ce problème de santé. C'est vrai qu'à Mouleydier, nous avons à subir le départ de 2 médecins. Mais ces médecins

sont libres de partir, ils étaient sur un espace privé. Ils ont leurs arguments, le Président vous en a parlé un petit peu plus précisément, je ne vais pas revenir là-dessus, ils ont leurs arguments. On ne peut pas les retenir. Ils ont des clients, ça ce n'est pas un problème pour eux, qu'ils soient à Creysse, qu'ils soient à Mouleydier, les clients malheureusement aujourd'hui il y en a beaucoup trop. Je ne nierai pas que c'est un problème économique pour Mouleydier puisque nous avons la chance d'avoir tous les commerces, d'avoir la pharmacie tout à fait à côté, c'est vrai qu'économiquement, le village va en souffrir je pense un petit peu. Les patients aussi puisque certains sont déjà d'un certain âge, se déplacer alors qu'ils étaient tout à fait à côté, ils pouvaient aller en marche à pied, c'était commode, ce sera un petit peu plus compliqué mais nous avons encore quand même à Mouleydier des atouts parce que reste encore un médecin homéopathe, j'espère qu'il restera. Sûrement qu'il restera 2 dentistes, plus une troisième qui est là aussi. Je pense qu'elle restera aussi même si elle est plus jeune. Nous aurons 3 infirmières, 2 kinés, ostéo-kiné, et nous avons aussi 2 orthophonistes sur cet ensemble-là. Ce qui fait quand même des atouts pour que peut-être d'autres médecins plus intéressés par la vie de village, j'espère, la vie à la campagne, souhaiteront venir compléter. Si ce n'est pas le cas, nous ferons avec ce que nous avons mais j'espère que nous pourrons prendre des dispositions aussi, notamment avec la CAB, peut-être faire des parkings supplémentaires le long de la route à Mouleydier, et je l'espère aussi peut-être, trouver un système pour que les toubibs puissent se déplacer un petit peu plus, les médecins de Creysse, et pour qu'aussi peut-être il y ait un mode de transport gratuit, organisé pour les déplacements de certains. On travaille à tout cela et la situation est ce qu'elle est, on va essayer de trouver un remède pour y remédier, c'est le cas. Et Monsieur Zapéra si certains vont à vélo par la Véloroute, ce sera peut-être un remède pour améliorer leur santé, si je puis dire, parce qu'il semblerait de plus en plus aujourd'hui que le sport c'est la santé et je suis d'accord avec ça. Merci.

M. le Président : Merci Jean-Michel. Madame Blanc, je vous redonne la parole, pardon, excusez-moi.

Mme Blanc Lajonie : Merci Monsieur le Président. Alors moi je serai sans doute beaucoup moins longue mais je voulais revenir sur vos propos et notamment sur la marge financière. Vous nous exposez que la marge financière était de 800 000 € en 2016, de 2,4 millions en 2017, et de 4,3 millions en 2018, arrêtez-moi si je me trompe sur les chiffres que vous avez fournis. Moi je voulais simplement que notre assemblée s'arrête un instant sur le cynisme de cette situation. Parce que vous nous expliquez que vous margez financièrement très bien, mais au prix de 27 % d'augmentation de la taxe d'habitation. Donc vous margez sur le dos de vos habitants qui déjà font partie d'un croissant de pauvreté, parce que je rappelle quand même que la commune de Bergerac par exemple, mais le reste de la CAB n'est pas beaucoup mieux loti, est une zone dans laquelle on a 29 % des habitants qui vivent en-dessous du seuil de pauvreté. Je ne sais pas s'il faut s'en réjouir de marger autant sur des augmentations de fiscalité. Ces augmentations font suite aussi à l'instauration de la GEMAPI qui vient s'ajouter à des taxes liées par exemple à des cotisations à de nombreux syndicats ou établissements publics fonciers etc., qui viennent s'ajouter les unes aux autres ; que nous avons ajoutées aussi aux augmentations du Département, 11 % en 3 ans sur de la taxe foncière, et puis on les a ajoutées aussi à toutes celles de l'Etat. Bref, au bout du compte, nos habitants sont de plus en plus pauvres. Alors vous pouvez nous expliquer que vous margez financièrement là-dessus, que vous faites finalement votre beurre sur la pauvreté des habitants du Bergeracois, moi c'est un discours qui ne me satisfait pas et ce n'est pas du tout quelque chose qui me semble être révélateur d'une

bonne gestion. Dans la série du cynisme, tout à l'heure j'entends la solvabilité vous savez c'est important parce que les établissements financiers ne nous prêtent qu'à ce tarif-là, si j'ose dire. Eh bien figurez-vous que nous ici qui sommes tous citoyens, on le sait qu'on ne prête qu'aux riches. Je veux dire on ne l'apprend pas ce soir, on ne découvre quand même pas l'eau chaude. Alors c'est vrai que le débat sur la maison de santé, mon collègue Zapéra y est revenu dessus, moi je m'en souviens de vos propos, vous m'avez dit, il n'y a aucun problème, on va augmenter le nombre de médecins sur le territoire, il n'y a pas de soucis, j'ai des tas de gens qui souhaitent venir, j'ai plein de candidatures. C'est ce que vous m'avez exactement répondu. Vous m'avez dit « j'ai beaucoup de candidatures, j'ai même trop de candidatures par rapport aux places » et on apprend que c'est simplement un déplacement de médecins. Donc finalement, il y a un investissement d'1 million d'euros pour faire déménager 2 médecins qui exerçaient déjà à 4 km. Tout ça pour ça. Je ne sais pas si c'est très efficace. Moi personnellement, je suis assez dubitative là-dessus. Voilà, mais vous m'avez bien expliqué ça, vous m'avez bien dit, il n'y a aucun problème, il y a pléthore de candidats. Très bien, on les attend.

M. le Président : Je vous apporte 2 éléments de réponse et je passerai la parole à Daniel Garrigue. Sur les maisons médicales, ne falsifiez pas la vérité, je viens de vous expliquer que le docteur de Saint-Phalle vient, va continuer à travailler, vous avez raison c'est un déplacement mais il projetait d'arrêter, donc le fait qu'il continue c'est une valeur ajoutée, personne ne peut le contester. Il a 67 ans le Docteur de Saint-Phalle donc il prévoit de travailler encore 3 ans. Ce qui est important dans ce choix-là, c'est qu'il vient avec une jeune femme d'une trentaine d'années qui n'était pas sur le territoire. Donc dire qu'il n'y a pas de nouveaux médecins, c'est fallacieux. Il y a un nouveau médecin. Sur l'aspect dentaire, il y a une jeune dentiste de Royan qui vient s'implanter, elle a 30 ans, elle vient s'implanter dans les infrastructures. Il y a tellement, ce que je vous ai dit se confirme, nous sommes obligés d'agrandir la maison de santé parce qu'il y a aussi des projets d'orthoptistes, je parle sous le contrôle de mon collègue Adib parce que c'est un terrain difficile, donc arrêtez de polémiquer, arrêtez de polémiquer ! Ce sujet mérite mieux que ça.

Sur la taxe d'habitation, vous n'allez pas y revenir sans arrêt. Cette taxe d'habitation, elle n'est pas pour faire de la trésorerie, elle n'est pas là pour thésauriser, elle est là pour faire de l'investissement. Quand on passe de 8 millions d'investissements à 20 millions d'investissements, vous ne pouvez pas dire que c'est pour se le mettre dans les poches, le mettre sur les comptes ou pour améliorer les comptes, ça n'est pas vrai. Tous les investissements, là il y a au moins quelque chose qui est vrai, une bonne partie des investissements était sur le papier mais pas solvable. Vous l'avez répété justement, quand on est allé voir les banques, les banques ne nous prêtaient pas. Tout un chacun sait que quand sa situation personnelle ou professionnelle, ceux qui ont une entreprise et je pense que c'est mon cas ce qui n'est pas le vôtre, ont des réflexes sur l'investissement, d'une part on sait que pour sortir notre territoire de cette ornière, il faut investir, il faut créer de la richesse sur ce territoire et sans investir on ne crée pas de richesses. On se lamente, on se lamente. Donc aujourd'hui nous avons fait ce que nous avons dit, nous l'assumons, nous avons augmenté la fiscalité parce que nous pensons qu'en investissant nous allons améliorer notre attractivité, renforcer nos entreprises et améliorer la situation économique du Bergeracois. Voilà ce que je vous ai dit tout simplement, je le répète et je ne le redirai pas. Monsieur Zapéra on ne va pas faire un débat, vous avez eu largement le temps de parler, vous ne réinterviendrez pas sur le sujet.

Je vais passer maintenant au vote puisque le Débat d'Orientations Budgétaires maintenant nécessite que nous fassions un vote. Par son vote, l'assemblée, vous n'aviez pas demandé la parole Monsieur Rousseau, vous n'aviez pas demandé la parole. Allez, je vous laisse la parole. Allez-y.

M. Rousseau : Chacun à son tour lève le bras pour demander la parole mais c'est tout.

M. le Président : Si vous l'aviez demandée je vous l'aurais donnée, vous ne l'avez pas demandée. Allez-y.

M. Rousseau : Après Gaëlle Blanc je demande la parole. Un certain nombre de points, je ne serai pas long. Je ne vais pas revenir sur la taxe d'habitation, je crois que les différents intervenants ont soulevé le problème, vous l'avez dit vous-même tout à l'heure dans la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires que ce 1,6 million était affecté au niveau du résultat mais que, bien évidemment avec le résultat qui était le nôtre, c'était la cerise, une grosse cerise sur le gâteau.

M. le Président : 3 fois plus quand même.

M. Rousseau : Grosse cerise sur le gâteau effectivement. Très très grosse cerise. Ma question toute simple, à quoi bon, était-il vraiment nécessaire d'augmenter cette taxe d'habitation ? Là-dessus, d'autant plus que là, à l'instant, dans ce que nous avons, elle ne sert en aucune manière à investir. La seule issue que l'on pourrait trouver, de mon point de vue, c'est de réinjecter peut-être cette taxe d'habitation qui a été amenée par les habitants de l'Agglomération, au niveau des différents services par exemple, en baissant les tarifs de la piscine au niveau de l'aquagym. Parce que vous le savez, bon nombre de personnes, notamment des personnes âgées à la retraite, sont particulièrement mécontentes du tarif qui avait pu augmenter ; je citerai l'école de musique, les différents services qui sont mis à la population et pour lesquels une diminution serait tout à fait justifiée. Ensuite, en ce qui concerne les différentes orientations concernant l'investissement, il y a un certain nombre de choses sur lesquelles je suis un peu, bon c'est la question, je vois le pôle tourisme au niveau de l'IVBD, donc la Maison du Vin et du Tourisme. Il y a 2 Conseils de ça, nous avons voté, et Daniel Rabat avait présenté le dossier, sur une somme qui était arrêtée à 1,6 million. Aujourd'hui, nous sommes à 2,5 millions. Je me dis mais jusqu'où allons-nous aller ? Jusqu'où allons-nous aller ? Et j'ai un petit peu l'impression que cette Maison du Vin et du Tourisme va représenter quand même au niveau de l'investissement quelque chose d'un peu exponentiel et bon, on ne sait pas, chaque fois, à chaque Conseil, donc il y a une augmentation de l'investissement concernant cette Maison du Vin et du Tourisme. Je me pose la même question concernant la légumerie et conserverie. Là-dessus, je sais qu'il y a une délibération qui doit être présentée tout à l'heure, mais je reste quand même là-dessus très interrogatif concernant le coût de cette légumerie et conserverie. On entend parler ici ou là de surgélation, poissonnerie, là-dessus on a peu d'éléments pour pouvoir se positionner. Et on sait très bien que c'est un investissement qui coûte et qui risque de coûter mais ça manque d'éclaircissements. Dépenses aussi sur les bâtiments. J'ai cherché un petit peu dans les documents que vous nous avez remis, la question qui se pose aujourd'hui, et je crois que ça a été relaté dernièrement dans la presse, c'est le Château du Roc et son gymnase. Château du Roc et gymnase. Vous savez très bien que ce gymnase présente un certain nombre de défauts si je puis dire et que la remise en état de ce gymnase coûte extrêmement cher. Là-dessus nous n'avons pas d'éléments concernant le gymnase du Château du Roc. Le Château du Roc en lui-même, qui est propriété de la mairie de Creysse, et qui est géré par la Communauté d'Agglomération, était quand même dans un état assez défectueux au niveau du bâti en tant que tel et pour lequel je sais que la Communauté d'Agglomération a été amenée à faire un

certain nombre de travaux, d'investissements sur ce bâtiment. Je découvre que vous souhaitez le vendre. C'est une manière d'aborder la question quelque peu cavalière concernant d'une part l'investissement qui a été mené et les fonds qui ont été amenés par la collectivité et puis décider ainsi, aujourd'hui avec la commune de Creysse, que Creysse le vende. On peut se poser la question de la gestion de ce bâtiment. Dernier mot concernant la maison médicale. J'ai bien vu l'exercice d'équilibriste un petit peu de Jean-Michel Bournazel. Je comprends. Là-dessus je ne vais pas y revenir, je connais les gens qui habitent à Mouleydier, j'ai un certain nombre de retours de la part de la population. Il les a comme moi, comme d'autres, effectivement les gens le vivent assez mal, vivent assez mal, on peut dire ce que l'on veut, 4 km pour des personnes âgées notamment, qui n'ont pas de moyens de locomotion, c'est compliqué. Et puis avec ce que tout cela peut comporter. Alors on fait vite une petite parade en disant le temps y passera, mais on le sait bien, ce n'est pas aussi simple. Jean-Michel Bournazel nous dit qu'il y a un certain nombre de praticiens, fort justement kinés, dentistes, etc., qui sont encore sur Mouleydier. La question, et elle revient quand même, à l'origine de la décision du maire de Creysse donc de vous Monsieur Delmarès, de vouloir construire à tout prix, je dis bien à tout prix cette maison de santé sur Creysse. Il y avait un potentiel, des praticiens qui sont sur la commune de Mouleydier, en nombre important, mais pourquoi cette maison médicale n'a pas été construite sur Mouleydier ? On se pose la question, ça aurait été certainement beaucoup plus opportun dans la mesure où il y avait le potentiel. Mais non, on préfère la construire sur Creysse, sur une terre agricole en plus dont on sait quand même comment ça se passe au niveau de l'urbanisme etc., et les contraintes qu'il peut y avoir, on préfère la construire sur un terrain désert mais agricole et on va chercher des praticiens dans la commune voisine, à 4 km, pour la remplir et on nous annonce aujourd'hui que d'ici le mois de septembre il faudra peut-être penser à une extension de cette maison de santé. Garde bien tes praticiens à Mouleydier. Je suis inquiet. Cette inquiétude, je l'avais indiquée au Conseil Communautaire et je l'avais indiquée aussi à Adib Benfeddoul lors de notre Conseil Municipal de la ville de Bergerac. Ce dont j'avais peur c'est qu'on aille siphonner les communes avoisinantes et en l'occurrence Mouleydier. Voilà, donc je trouve que là-dessus, sur toutes ces questions, on est dans un petit peu dans un espèce de brouillard, ça manque de transparence, on nous annonce et on le dit tellement que l'on veut être transparent et que l'on veut tout dire etc., qu'à force de l'asséner ainsi on en doute, et les faits nous le montrent bien que là-dessus ça manque énormément de transparence.

M. Garrigue : Moi je voudrais répondre quelques mots d'abord sur la santé. Il y a une réalité dont on ne parle pas ce soir, c'est qu'il y a un changement du mode d'exercice de la médecine. Et on le voit sur les communes de l'ensemble de la communauté comme on le voit sur Bergerac, c'est-à-dire que les médecins aujourd'hui souhaitent se regrouper, être dans des cabinets de groupe, être à 3, 4, 5 médecins, là où ils étaient auparavant au mieux 2 médecins ou plus souvent complètement isolés. Et ce phénomène il n'est pas propre à Creysse, Mouleydier, on le vit aussi sur Bergerac où on a créé le centre municipal de santé où un groupe de médecins qui est installé, un petit groupe qui est installé en bordure de Dordogne va se réinstaller à quelques mètres d'ici, à Naillac, pour accueillir un nombre de médecins beaucoup plus important. C'est ça le phénomène qui est en train de se produire et ils ont besoin pour cela d'être accueillis dans des locaux nouveaux transformés et cette réalité c'est celle que vit aussi Sigoulès. C'est celle qu'on vit aussi et qu'on vivra à l'ouest de Bergerac. Là-dessus, c'est un phénomène qui est tout à fait normal et je pense que vouloir s'y opposer, contester le fait qu'on regroupe des médecins, ça me paraît un combat

d'arrière-garde et qui n'a aucun sens parce que si on ne faisait pas ça, les médecins s'en iraient. Ils sont installés aujourd'hui dans des conditions telles qu'ils ne continueraient pas à exercer. Il y a une mutation de la médecine. On est confronté au problème de démographie médicale et si on est en train aujourd'hui de faire face à ce problème dans le Bergeracois, c'est précisément parce qu'on a pris les choses en main et qu'on a répondu à ce besoin de regroupement des médecins et à la nécessité de leur offrir de meilleures conditions d'exercice et il faudra certainement encore amplifier cet effort dans les années à venir. On parle beaucoup de télémédecine. La télémédecine ça ne va pas se pratiquer dans des locaux vétustes et par des médecins isolés. La télémédecine ça se pratiquera dans des équipements modernes et avec un groupe de médecins pour qu'on réussisse à atteindre le seuil d'investissement nécessaire pour bénéficier de ce type d'équipements. Ça c'est la première réalité.

Sur la taxe d'habitation, je voudrais dire là aussi, on a besoin d'investir. La Communauté de Communes, son rôle premier c'est pouvoir faire les investissements dont on a absolument besoin sur ce territoire et qui dépassent aujourd'hui les capacités de l'ensemble des communes y compris la ville de Bergerac. On a besoin d'avoir un moteur et ce moteur c'est l'intercommunalité. Et si on veut pouvoir faire des investissements, c'est évident, on a besoin à la fois de pouvoir drainer un minimum de ressources et de pouvoir trouver une crédibilité auprès des établissements financiers qui peuvent nous apporter le complément pour mener à bien ces investissements. Ces investissements, il y en a c'est un choix délibéré mais c'est un choix qui répond à la volonté d'attractivité, c'est la Voie Verte, c'est la Maison des Vins, vous dites la Maison des Vins 2,5 millions, excusez-moi je connais des équipements qui ont coûté infiniment plus cher que la Maison des Vins et dont l'utilité était peut-être plus contestable. Mais en tout cas, là-dessus on a besoin de ces équipements. Il y a des efforts d'investissement qui nous sont imposés aussi, je pense en particulier à la voie ferrée et la voie ferrée ça c'est quelque chose qui est venu en plus, qu'il faut absolument mener à bien et puis on a sur ce territoire des besoins énormes en matière de voirie et on a eu un débat et notre volonté ça a été précisément d'accentuer l'effort sur la voirie et il sera sans doute peut-être nécessaire de l'accentuer encore dans le futur, donc nous avons besoin pour cela de ressources et d'une crédibilité vis-à-vis des financeurs. Et il y avait une opportunité, c'était la suppression de la taxe d'habitation qui permettait de recueillir un peu plus de ressources, de fiscalités, alors qu'on a tous été très modérés sur la fiscalité. A Bergerac en ce qui nous concerne on n'y a jamais fait recours, il y avait une opportunité, et contrairement à ce que vous dites Madame Blanc Lajonie, ça ne se fait pas sur le dos des contribuables ou de ceux qui sont en situation de pauvreté, ceux qui ont subi effectivement un peu ce sont les 20 % de citoyens qui n'ont pas bénéficié jusqu'à présent de la suppression progressive de la taxe d'habitation. Ce sont eux, (*hors micro*) j'ai tenu Monsieur Zapéra 6 réunions de quartiers dans les différents quartiers de Bergerac, à chaque fois j'ai évoqué cette affaire de la taxe d'habitation et j'ai expliqué pourquoi on avait pris cette décision. Les seules personnes qui ont protesté, c'était effectivement quelques personnes qui sont parmi les contribuables qui ont les ressources les plus élevées, les 20 % dont je parle et qui ont eu effectivement un léger supplément d'impôt de l'ordre de 100-150 € par an à payer. Mais ce ne sont absolument pas les contribuables modestes ou les personnes qui malheureusement sont en situation de pauvreté. Alors e je veux bien qu'on fasse de la démagogie mais il y a quand même des limites.

M. Zapéra : (*hors micro*) ... et vous le savez très bien, que sa feuille d'imposition, sa taxe d'habitation, ce n'est pas si simple que ça. En plus, la petite case en haut à gauche qui expliquait combien vous avez, parce qu'au recto c'est expliqué, vous

auriez dû avoir tant de réduction, vous avez eu tant etc. Ce n'était pas si clair que ça. Et les gens, ils auraient dû avoir plus de déductions, ils en ont eu moins. Donc Macron a rendu 30, vous en avez repris entre 10 et 15 à ces gens-là. Et ça vous ne pouvez pas le nier, c'est la vérité !

M. le Président : Monsieur Zapéra sur la forme, même si vous avez tous les droits on le sait bien ici, vous prenez la parole quand on vous la donne, vous respectez cette assemblée, ce que vous ne faites jamais, et encore une fois vous ne le faites pas. Vous coupez la parole et vous invectivez les gens avec votre doigt et c'est une façon de discuter qui me déplaît fortement et je pense qu'elle est largement partagée dans cette assemblée. Sur la taxe d'habitation, et pour en terminer parce qu'on ne va pas y revenir toute la soirée, chacun a eu le temps d'intervenir et je me félicite de ce débat. Vous ne pouvez pas falsifier la vérité. Les 20 % dont parlait Madame Lajonie tout à l'heure, qui n'ont pas été concernés, les plus défavorisés de notre territoire n'ont pas été concernés par cette augmentation de la taxe d'habitation. C'est la réalité. Monsieur Rousseau a été concerné par la taxe d'habitation. J'ai été concerné par la taxe d'habitation. Pour une bonne part d'entre nous autour de cette table, nous avons été concernés par la taxe d'habitation. Donc à partir de là, je considère que c'était un effort que nous pouvions consentir justement pour les autres qui recherchent à avoir un revenu meilleur. Je suis quand même frappé Monsieur Rousseau que vous ayez une mémoire aussi courte. Nous avons voté l'augmentation du budget pour la Maison des Vins ici-même dans une autre salle au mois de décembre, vous l'avez votée et vous avez même voté pour. Vous avez même voté pour ! Faites attention, relisez vos copies. Relisez vos copies ! C'est embêtant. Dire qu'on n'investit pas sur ce territoire quand on fait plus de 20 millions d'euros d'opérations et que vous discutiez sur le fait que telle opération n'est pas opportune ou telle opération n'est pas opportune, je comprendrais, mais dire qu'on investit moins et que cette taxe d'habitation est là pour se faire plaisir, pour mettre dans les comptes, comme vous l'avez dit Madame Blanc Lajonie, ce n'est pas vrai, ils sont investis. Je crois qu'il faut à un moment garder son sang froid et dire des choses qui sont vraies. Ne vous inquiétez pas, les gens ne sont pas dupes, les gens savent où est la vérité. Il ne faut pas se discréditer. Comme il se doit, sur ce Débat d'Orientations Budgétaires, puisque aujourd'hui il convient non pas de prendre acte, Madame Lajonie.

Mme Blanc Lajonie : Non, non, ce n'est pas pour reprendre le débat. C'est une simple remarque. Mais ce n'est pas pour reprendre le débat.

M. le Président : Allez-y.

Mme Blanc Lajonie : Tout à l'heure, Monsieur le Président, vous avez évoqué le fait qu'un certain nombre d'entre nous prenait la parole et peut-être éventuellement ne l'avait pas forcément demandée. Bon, on fait tous ici assez attention de respecter le débat posément, etc. Moi, Monsieur le Président, par contre, j'ai bonne mémoire et même une mémoire de jeune fille et je me souviens vous avoir demandé à un moment donné de faire la police de l'assemblée parce que j'ai entendu des choses qui n'étaient pas dignes dans cette assemblée et je ne vous ai pas à l'époque senti, très motivé à faire taire un certain nombre de gens. Donc le respect, c'est vrai, vous avez raison, nous avons tous à l'avoir. Mais quand on dit tous, c'est tous, d'accord ?

M. le Président : Je n'étais pas en position de le faire respecter à cette époque. Vous avez raison, il y a une formule que j'aime beaucoup et qui est très simple, vous savez celui qui veut du respect s'en procure, et je pense que nous avons tous à méditer cette simple formule. Je pense que tout le monde pourra prendre acte que ce Débat d'Orientations Budgétaires a eu lieu. Permettez-moi quand même Monsieur Rousseau, vous disiez aussi 3 fois cette semaine, nous avons eu l'occasion d'en débattre 3 fois

cette semaine, alors évidemment vous n'étiez dans aucune de ces représentations, ce n'est pas de ma faute mais je pense que pour certains c'est plus que répétitif et on ne peut pas dire que c'était le cas précédemment.

Ce soir je vous demande de prendre acte par le vote de l'assemblée de la tenue de ce débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le Débat d'Orientations Budgétaires a bien eu lieu.

Qui vote contre ? S'abstient ? Donc tout le monde est d'accord pour considérer que ce débat a bien eu lieu et je vous en remercie, parce que c'est bien le cas.

DELIBERATION ET VOTE

Conformément aux dispositions de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'examen des budgets primitifs de l'exercice doit être précédé d'un débat sur les orientations générales des budgets de la collectivité.

Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local ainsi que les orientations générales de la communauté d'agglomération pour son projet de budget primitif 2019 sont présentés dans la note de synthèse annexée au présent rapport, laquelle constitue le support du débat d'orientations budgétaires de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour 2019.

PROPOSITION :

A l'issue des débats, les membres du Conseil Communautaire sont invités à :

- prendre acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2019, sur la base de la note de synthèse annexée à la délibération,
- autoriser le Président à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération

DECISION :

Adopté par 70 voix pour (100%)

M. le Président : Je passe la parole à Jean-Michel Bournazel pour le point suivant.

Demandes d'avance sur subvention de l'office de tourisme Bergerac sud Dordogne et Overlook

D 2019 – 002

RAPPORTEUR : Jean-Michel BOURNAZEL

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Bournazel : Il s'agit de 2 demandes d'avance sur subvention. Comme tous les ans, l'office de tourisme de Bergerac Sud Dordogne sollicite une avance sur subvention, 120 000 € au titre de l'exercice 2019 ; et l'association Overlook qui a aussi sollicité la CAB pour l'attribution d'une avance de subvention de 36 000 €. L'association Overlook a signé une convention avec la CAB et c'est elle qui gère la salle de musique, le

Rocksane depuis maintenant plus de 10 ans. Des subventions à ces associations pour 2019 seront bien sûr soumises au vote du Conseil Communautaire après le budget. Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver l'attribution de ces avances sur subventions, 120 000 € pour l'office de tourisme Bergerac Sud Dordogne et 36 000 € pour l'association Overlook.

M. le Président : Merci Jean-Michel. Certains d'entre nous étant membres du Conseil d'Administration, notamment de l'association Overlook c'est Monsieur Léturgie et de l'office du tourisme ce sont Messieurs Bournazel, Delpon et Daniel Garrigue, ne prennent pas part au vote sur ce point.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité, sauf les membres des structures.

DELIBERATION ET VOTE

Par courrier en date du 26 novembre 2018, l'Office de Tourisme Bergerac Sud Dordogne sollicite la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour l'octroi d'une avance sur subvention. Cette demande porte sur 120 000 € au titre de l'exercice 2019. Les subventions pour 2019 ne seront soumises au vote du Conseil qu'après vote du budget.

Par courrier en date du 18 janvier 2019, l'association Overlook sollicite la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour l'attribution d'une avance sur subvention. Gestionnaire depuis plus de dix années de la salle de musiques actuelles « Le Rocksane », l'association Overlook a signé avec la CAB une convention.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver l'attribution des avances sur subvention de :

- 120 000 € à l'Office de Tourisme Bergerac Sud Dordogne
- 36 000 € à l'association Overlook.

DECISION :

Adopté par 61 voix pour et 9 non-participations

Ne prennent pas part au vote :

- Marc LETURGIE, membre du CA de l'association Overlook
- Laurence ROUAN, membre du CA de l'association Overlook et de l'Office de Tourisme
- Jean-Michel BOURNAZEL, Vice-président de l'Office de Tourisme
- Christiane DELPON, trésorière adjointe du CA de l'Office de Tourisme
- Daniel GARRIGUE, Roger LAPOUGE, Frédéric DELMARES, Daniel RABAT, Christophe MAMONT, membres du CA de l'Office de Tourisme

M. le Président : Adhésion au service de missions temporaires du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Dordogne, c'est Jean-Paul ROCHOIR qui rapporte ce dossier.

Adhésion au service de missions temporaires du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Dordogne

D 2019 – 003

RAPPORTEUR : Jean-Michel BOURNAZEL

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Rochoir : Le centre de gestion de la Dordogne a créé un service pour les collectivités qui sont confrontées à un besoin ponctuel en personnel, que ce soit à la suite d'indisponibilité, d'un accroissement temporaire d'activité ou alors d'un besoin occasionnel ou saisonnier, en particulier pour des emplois très spécifiques ou d'expertise. C'est à ce service que je vous propose d'adhérer, vous avez eu la convention qui est jointe.

Le Conseil Communautaire est invité à autoriser le Président à signer cette convention d'affectation à des missions temporaires et à inscrire les crédits correspondants au budget.

M. le Président : Merci Jean-Paul. Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas.
Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION ET VOTE

Conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, « les Centres de Gestion peuvent mettre des agents à disposition des collectivités et établissements qui le demandent en vue d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou d'assurer des missions temporaires ou en cas de vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu. ».

A ce titre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Dordogne met en œuvre un service pour les collectivités confrontées à un besoin ponctuel en personnel que ce soit à la suite d'une indisponibilité, d'un accroissement temporaire d'activité ou d'un besoin occasionnel ou saisonnier.

Il est proposé que la Communauté d'Agglomération Bergeracoise adhère à ce service au travers de la convention type ci-jointe d'affectation à des missions temporaires.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à autoriser le Président à signer la convention d'affectation à des missions temporaires et à inscrire les crédits correspondants au budget.

DECISION :

Adopté par 70 voix pour (100 %)

M. le Président : Toujours sur le personnel Jean-Paul, sur la modification du tableau des effectifs.

Personnel communautaire : Modification du tableau des effectifs

D 2019 – 004

RAPPORTEUR : Jean-Paul ROCHOIR

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Rochoir : Il s'agit du tableau des effectifs. On a voté au dernier Conseil Communautaire le tableau des effectifs pour le 1^{er} janvier 2019 et là il y a une modification qui entrera en vigueur au 1^{er} février 2019. Le principal changement c'est l'ouverture d'un poste de rédacteur principal de première classe pour la GEMAPI, c'est à temps non complet puisqu'il s'agit de 5 heures par semaine. C'est une ouverture obligatoire puisque c'est le transfert d'un agent titulaire à la suite de la dissolution du syndicat de communes Rivières Vallées et Patrimoine en Bergeracois. Au tableau des effectifs, bien entendu, il y aura le changement qui fait suite à toutes les promotions internes et aux nominations suite à des concours. Pour résumer, le tableau des effectifs, le seul changement notable, c'est un emploi pour 5 heures hebdomadaires de plus, que j'espère temporaire puisque la personne travaille aussi dans une autre collectivité et à terme elle partira sûrement dans cette collectivité.

M. le Président : Merci Jean-Paul, c'est une dame qui travaille à Castillonès je crois aussi et donc on est en train d'essayer de voir un peu comment on peut lui permettre de consolider sa situation, assez proche de son domicile et, comme l'a dit Jean-Paul, nous nous devons de respecter la reprise des personnels des différents syndicats, c'est ce que nous faisons, et après on verra avec elle comment on peut gérer ça. Pas de questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION ET VOTE

Le tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise doit être modifié à compter du 1^{er} février 2019 pour tenir compte des mouvements de personnel, des avancements de grade et de promotions internes et des nominations suite à concours ou examens professionnels.

Les principales modifications sont les suivantes :

- Ouverture d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe (GEMAPI) à temps non complet (5 h hebdomadaires), pour transfert d'un agent titulaire à la suite de la dissolution du Syndicat de Communes Rivières, Vallées et Patrimoine en Bergeracois ;
- Création des postes faisant suite aux avancements de grades, promotions internes et nominations suite à concours et examens professionnels.

Les suppressions de poste interviendront en même temps que la nomination des agents.

Le tableau des effectifs des emplois stagiaires, titulaires et contractuels permanents est joint ci-dessous :

**TABLEAU DES EFFECTIFS
AU 1er FEVRIER 2019**

STAGIAIRES ET TITULAIRES

GRADES *	CAT.	Postes Ouverts	Postes Pourvus	Effectifs présents dans la collectivité	
ADMINISTRATIF					
Directeur Général des Services	A	1	1	1	Emploi fonctionnel
Directeur Général Adjoint des Services	A	1	1	1	Emploi fonctionnel
Administrateur Hors Classe	A	1	1	0	Dont 1 emploi fonctionnel
Directeur	A	6	6	6	
Attaché Hors Classe	A	2	1	0	Dont 1 emploi fonctionnel
Attaché Principal	A	3	2	2	
Attaché territorial	A	4	4	4	
Rédacteur Principal 1ère classe	B	7	7	7	6,14 ETP
Rédacteur Principal 2ème classe	B	2	0	0	1 poste ouvert pour dispo
Rédacteur	B	2	1	1	
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	C	24	23	23	1 poste ouvert pour dispo
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	C	8	7	7	
Adjoint administratif	C	9	8	8	1 poste ouvert pour dispo
		70	62	60	
TECHNIQUE					
Ingénieur en Chef	A	2	2	2	
Ingénieur Principal	A	4	4	4	
Ingénieur	A	3	3	3	
Technicien Territorial Principal 1ère classe	B	2	1	1	
Technicien Territorial Principal 2ème classe	B	4	3	3	
Technicien Territorial	B	4	4	4	
Agent de Maîtrise Principal	C	9	9	9	
Agent de Maîtrise	C	11	11	11	
Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	59	44	44	
Adjoint Technique Principal 1ère classe 22h30 hebdo	C	1	1	1	0,44 ETP
Adjoint Technique Principal 2ème classe	C	58	48	48	3 postes ouverts pour dispo
Adjoint Technique Principal 2ème classe 28h15	C	1	1	1	
Adjoint Technique Principal 2ème classe 28h	C	1	0	0	
Adjoint Technique	C	31	26	26	
Adjoint Technique 32h hebdo	C	1	0	0	0,91 ETP
Adjoint Technique 28h hebdo	C	4	3	3	3,2 ETP
Adjoint Technique 17h30 hebdo	C	1	1	1	0,5 ETP
Adjoint Technique 7h hebdo	C	1	1	1	0,2 ETP
Adjoint Technique 5h hebdo	C	1	1	1	0,14 ETP
		198	163	163	
SOCIAL					
Educateur Principal de Jeunes Enfants	A	8	7	7	
Assistant Socio Educatif Principal	B	1	1	1	
Agent Social Principal 2ème cl	C	4	3	3	
Agent Social	C	3	2	2	
Agent Spécialisé Princ. des Ecoles Mat. 1ère cl	C	1	1	1	
		17	14	14	

GRADES *	CAT.	Postes Ouverts	Postes Pourvus	Effectifs présents dans la collectivité	Observations
MEDICO-SOCIALE					
Puéricultrice Hors Classe	A	2	2	2	
Puéricultrice Classe Normale	A	1	1	1	
Infirmier soins généraux hors classe	A	1	1	1	
Infirmier en soins généraux de classe normale	A	1	0	0	1 poste ouvert pour dispo
Auxiliaire de Puériculture Principale 1ère classe	C	19	19	19	
Auxiliaire de Puériculture Principale 2ème classe	C	7	5	5	1 poste ouvert pour dispo
		31	28	28	
ANIMATION					
Animateur Principal 1ère classe	B	5	5	5	
Animateur Principal 2ème classe	B	4	1	1	
Animateur	B	4	4	4	
Adjoint d'Animation Principal 1ère classe	C	3	2	2	
Adjoint d'Animation Principal 2ème classe	C	6	5	5	
Adjoint d'Animation Principal 2ème classe 28h	C	1	1	1	0,8 ETP
Adjoint d'Animation	C	23	20	20	2 postes ouverts pour dispo
Adjoint d'Animation 21h hebdo	C	1	0	0	0,6 ETP
Adjoint d'Animation 28h hebdo	C	3	1	1	1,6 ETP (ouvert pour dispo)
Adjoint d'Animation 31h30 hebdo	C	1	1	1	0,9 ETP
		51	40	40	
SPORTIVE					
Conseillers des APS Principal 2ème Cl	A	1	1	1	
Conseillers des APS	A	1	1	1	
Educateur des APS Principal 1ère classe	B	3	3	3	
Educateur des APS Principal 2ème classe	B	1	0	0	
Educateur des APS	B	3	2	2	
Opérateur Principal des APS	C	2	1	1	
Opérateur Qualifié des APS	C	1	1	1	
		12	9	9	
CULTURELLE					
Conservateur en Chef des Bibliothèques	A	1	1	1	
Assistant Conservation Principal 1ère classe	B	2	2	2	
Assistant Conservation	B	2	2	2	
Assistant Enseignement Artistique Principal 1ère cl	B	6	6	6	
Assistant Enseignement Artistique Principal 1ère cl 10h/20h	B	1	1	1	0,5 ETP
Assistant Enseignement Artistique Principal 1ère cl 10h30/20h	B	1	1	1	0,53 ETP
Adjoint du Patrimoine Principal 1ère classe	C	7	6	6	1 poste ouvert pour dispo
Adjoint du Patrimoine Principal 2ème classe	C	5	5	5	
Adjoint du Patrimoine Principal 2ème classe 22h67 hebdo	C	1	1	1	0,65 ETP
Adjoint du Patrimoine	C	2	1	1	
		28	26	26	
TOTAL TITULAIRES ET STAGIAIRES		407	342	340	

* Les emplois budgétaires sont créés pour le grade mentionné ou pour un des grades du cadre d'emplois correspondant

CONTRACTUELS PERMANENTS

GRADES / EMPLOIS	CAT.	Postes Ouverts	Postes Pourvus	Effectifs présents dans la collectivité	Observations
Chef de Projet du Patrimoine Bât	A	1	1	1	
Chargé de missions PAI	A	1	0	0	
Technicien	B	1	1	1	
Gestionnaire Fonds Européens	B	1	1	1	
Technicien numérique	B	1	1	1	
Technicien rivières	B	1	1	1	
Rédacteur	B	1	0	0	
Educateur des APS	B	1	0	0	
Educateur de Jeunes Enfants	B	1	0	0	
Régisseur Général	B	1	1	1	
Assistant Enseignement Artistique Principal 2ème cl 10h/20h	B	1	1	1	0,5 ETP
Animateur Métiers d'Arts	C	1	1	1	0,69 ETP
Assistant Administratif	C	1	1	1	
Adjoint Animation	C	2	1	1	
Adjoint Animation 32h hebdo	C	1	1	1	0,9 ETP
Adjoint Technique	C	2	0	0	
Auxiliaire de Puériculture Principal 2ème classe	C	1	0	0	
TOTAL CONTRACTUELS PERMANENTS		19	11	11	

CONTRACTUELS "CONTRATS SPECIFIQUES"

GRADES / EMPLOIS	CAT.	Postes Ouverts	Postes Pourvus	Effectifs présents dans la collectivité	Observations
Collaborateur de cabinet		1	1	1	0,8 ETP
Emploi Civique		1	0	0	
CAE - PEC		3	3	3	Droit privé 1,94 ETP
Apprentis		2	2	2	Droit privé
TOTAL CONTRATS SPECIFIQUES		7	6	6	

TOTAL CONTRACTUELS		26	17	17	
---------------------------	--	-----------	-----------	-----------	--

TOTAL GENERAL		433	359	357	
----------------------	--	------------	------------	------------	--

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver le tableau des effectifs tel que présenté en annexe à compter du 1^{er} février 2019.

DECISION :

Adopté par 70 voix pour (100 %)

M. le Président : On est toujours sur les personnels.

Rapport annuel sur la situation comparée en matière d'égalité hommes-femmes

D 2019 – 005

RAPPORTEUR : Jean-Paul ROCHOIR

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Rochoir : Il s'agit du rapport annuel sur la situation comparée en matière d'égalité hommes-femmes. C'est le décret 2015-761 qui nous impose cette présentation d'un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Cela doit être présenté tous les ans. Cela est fait en parallèle avec le bilan social qui a déjà été présenté au Comité Technique en juillet 2018. Vous avez dans l'annexe ce rapport. Là aussi il n'y a pas de vote puisqu'il s'agit simplement de prendre acte de la présentation de ce rapport. Bien entendu c'est ouvert au débat. Mais il n'y aura pas de vote.

M. le Président : Merci Jean-Paul. Pas de remarques ? On prend acte. Merci.

DELIBERATION ET VOTE

La loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes appliquée aux collectivités prévoit la mise en œuvre d'une politique visant à garantir cette égalité.

A ce titre, le décret n° 2015-761 du 14 juin 2015 impose qu'un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes soit fourni au moment de la préparation du budget en parallèle du bilan social présenté en comité technique les années paires (au titre de l'année N-1).

Le rapport annexé accompagné d'une note explicative reprend les données du bilan social de la collectivité au 31 décembre 2017. Il a pour objet d'analyser les disparités entre les femmes et les hommes de la CAB en ce qui concerne la répartition par filière, par statut, par catégorie, par tranche d'âge, pour les emplois de direction, par type de temps et pour les avancements de grades.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à prendre acte de la présentation du rapport sur la situation comparée en matière d'égalité femmes/hommes.

DECISION :

Les membres du Conseil Communautaire prennent acte de la présentation de ce rapport annuel.

M. le Président : Je vous propose de passer au point suivant, il s'agit de la GEMAPI, c'est Marc Léturgie.

D 2019 – 006

RAPPORTEUR : Marc LETURGIE

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Léturgie: Il s'agit de l'acquisition de terrains à la Pelissonne Sud. Lors des inondations du mois de juin 2018, des terrains et des habitations de la rive gauche de Bergerac, en particulier ceux du lieu-dit du Tounet ont été très endommagés. Les visites de terrains que nous avons pu faire ont permis entre autres de relever l'existence de ponts sous-dimensionnés empêchant la libre circulation des eaux de la Gabanelle. Il faut donc envisager de les supprimer. L'un d'eux est au droit de parcelles situées à la Pelissonne Sud, c'est-à-dire effectivement entre la Départementale 936 et la rue du Tounet et en particulier sur la rive gauche de la Gabanelle. Ces terrains sont mis en vente par leur propriétaire, à savoir les conjoints Roux. Cette acquisition est donc indispensable pour éliminer un des deux ponts. L'acquisition proposée porte sur ces 2 parcelles de la section BY n° 27 et n° 28 de surfaces respectives de 3 190 m² et 6 020 m², soit une superficie totale de 9 210 m². L'acquisition de ces 2 parcelles est proposée pour 4 500 €.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à décider de cette acquisition aux conditions énoncées ci-dessus ; désigner l'étude notariale de Bergerac située 34 boulevard Victor Hugo pour rédiger les actes afférents ; et autoriser le Président à signer l'acte correspondant.

M. le Président : Tout d'abord, je voudrais publiquement remercier les propriétaires qui ont été facilitateurs dans ces négociations et qui nous permettent d'envisager de faire des travaux rapidement de manière, dans un premier temps, à espérer régler une partie d'éventuels épisodes tels que ceux que l'on a connus fin du printemps dernier. Vous savez que ces problématiques d'inondations de GEMAPI sont des sujets extrêmement techniques et sérieux qui nécessitent des études importantes en amont. C'est ce que nous allons lancer dans le cadre de ces réflexions pour essayer d'appréhender ces logiques de bassins versants, de ruissellements, d'imperméabilisation, des sujets qui sont extrêmement compliqués. Mais parallèlement à ça, il est important sur les aspects que nous avons constatés et qui posaient de manière incontestable problème, nous puissions réagir vite et c'était la moindre des choses que ce signal soit donné aux habitants et aux riverains de ces secteurs pour leur montrer que nous sommes à leur côté et qu'avant d'aller plus loin, ces aspects-là qui sont avérés soient corrigés. C'est ce que nous allons faire très rapidement et c'est pour ça que nous vous présentons cette délibération d'acquisitions ce soir.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION ET VOTE

Des inondations du mois de juin 2018 ont noyé les terrains et habitations de la rive gauche de Bergerac, dont ceux du lieu-dit « Le Tounet ».

Les visites de terrain ont permis, entre autres, de relever l'existence de ponts sous-dimensionnés, empêchant la libre circulation des eaux de la Gabanelle. Il faudrait donc les effacer.

L'un d'eux est au droit de parcelles situées à la « PéliSSonne-Sud » mises en vente par leur propriétaire, les consorts ROUX. Cette acquisition est indispensable pour éliminer le pont.

L'acquisition proposée porte sur ces 2 parcelles de la section : BY n°27 et n°28, de surface respective 3 190 m² et 6 020 m², soit une superficie totale de 9 210 m². L'acquisition des 2 parcelles (N2) est proposée pour 4 500€.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à :

- décider cette acquisition aux conditions énoncées ci-dessus,
- désigner l'étude notariale de Bergerac située 34 boulevard Victor Hugo pour rédiger les actes afférents,
- autoriser le Président à signer l'acte correspondant.

DECISION :

Adopté par 70 voix pour (100 %)

M. le Président : On va changer de thématique puisqu'on va parler du contrat de ville de l'Agglomération Bergeracoise et du rapport d'évaluation de ce programme à mi-parcours, c'est Fabien Ruet qui nous le présente.

Contrat de ville de l'Agglomération Bergeracoise – Rapport d'évaluation à mi-parcours

D 2019 – 007

RAPPORTEUR : Fabien RUET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Ruet : Le rapport d'évaluation, vous l'avez eu en pièce-jointe, il est extrêmement complet, donc je vais essayer de vous faire un petit condensé par rapport à ce rapport d'évaluation tel qu'il a été aussi présenté en comité de pilotage et en présence de Madame la Sous-Préfète le 7 décembre dernier et de tous les partenaires signataires. Ce contrat d'agglomération, nous en parlons souvent dans le cadre de la politique de la ville lorsque nous attribuons les subventions. Mais l'évaluation à mi-parcours révèle d'abord un premier chiffre qui s'impose à nous, c'est que la population en quartier prioritaire sur notre Agglomération a augmenté de près de 300 personnes depuis la signature du contrat de ville en 2015. Et que naturellement, ce contrat de ville s'adresse non seulement aux 3 quartiers prioritaires de la ville de Bergerac que sont le quartier Nord, le quartier des Deux Rives et une partie du quartier Rive Gauche mais qu'il s'agit réellement, de par l'attractivité un peu subie qu'il y a sur ces quartiers

prioritaires, d'un lien très fort entre la commune centre, les quartiers prioritaires et le reste du territoire de l'Agglomération. La hausse de population, je vous parlais d'attractivité subie, c'est qu'effectivement on constate que les quartiers prioritaires aujourd'hui aspirent une grande partie de la pauvreté de notre territoire communautaire. Et cela s'explique bien entendu en premier lieu parce qu'un certain nombre d'infrastructures se trouvent au sein de ces quartiers prioritaires, notamment au premier titre d'entre eux le Pôle Emploi mais aussi toutes les offres de services complémentaires. Et le second élément, il tient aussi à la présence du logement social dans lesdits quartiers prioritaires puisque, si nous savons que 80 % de la population de notre Agglomération peut prétendre à un logement social, dans le même temps nous savons que 80 % des logements sociaux de l'Agglomération sont situés sur la commune de Bergerac et que 58 % des logements sociaux de notre Agglomération sont situés dans ces 3 quartiers prioritaires. Donc c'est là que se produit aussi ce phénomène d'aspiration et qui renforce les fonctions de centralité au sein de l'Agglomération, remplies par Bergerac. Une attractivité subie certes, avec un prix à payer aujourd'hui qui est une paupérisation plus importante et un accès à l'emploi rendu plus difficile. En effet, si on se penche sur les chiffres qui nous sont présentés, le nombre de demandeurs d'emploi en quartiers prioritaires de notre Agglomération est supérieur à celui du Grand Périgueux puisque nous avons une concentration de 17 % des demandeurs d'emploi de l'Agglomération qui se situent dans les quartiers prioritaires alors que ce chiffre n'est que de 5 % pour ce qui concerne les quartiers prioritaires du Grand Périgueux. 37 % de la population en quartiers prioritaires centre-ville sont aujourd'hui demandeurs d'emploi ; 40 % de la population du centre-ville vit en-dessous du seuil de pauvreté. Ce sont des indicateurs qui sont extrêmement graves et qui nous amènent aussi à penser l'autre versant de l'attractivité du territoire. Il n'y a pas que des éléments négatifs bien entendu, puisque nous avons un taux de réussite au brevet des collèges qui est tout à fait comparable en quartiers prioritaires à celui des autres collèges du territoire, ce qui prouve notamment que les actions qui sont menées en matière de soutien scolaire et d'accompagnement, je pense notamment au PARI, cette association sur la Rive Gauche de Bergerac qui a été pionnière de la politique de la ville avant même qu'on parle de politique de la ville, ces résultats sont là puisque les résultats sont tout à fait comparables et c'est bien l'objectif même de la politique de la ville.

Si nous regardons un petit peu plus le bilan chiffré de ce contrat de ville, je vous rappelle qu'il y a 3 piliers dans le contrat : la cohésion sociale, qui est à la destination des publics qui sont naturellement les plus éloignés de toutes les politiques culturelles, sociales, sportives ; le cadre de vie et le renouvellement urbain, comment effectivement on fait en sorte que les équipements puissent s'adresser prioritairement aux personnes qui ont le plus de contraintes, notamment de mobilité, le développement économique et l'emploi. Sur le bilan à mi-parcours de ce contrat de ville, si on additionne la part de financement de la Communauté d'Agglomération, c'est-à-dire 235 000 €, en tout c'est plus d'1 140 000 € d'aides publiques tout cumulé qui sont venues s'adresser en priorité sur ces quartiers prioritaires et qui ont permis depuis 2015 de soutenir 167 actions différentes et qui n'auraient certainement pas vu le jour sans cet accompagnement financier. Si on cumule le nombre de bénéficiaires depuis le début du contrat de ville de 2015, on arrive à peu près à 22 000 bénéficiaires tous dispositifs confondus, naturellement bénéficiaires pouvant s'adresser à des mêmes personnes plusieurs fois. Il faut voir aussi qu'il y a une dynamique de projet qui se crée puisque c'est quand même l'objectif du contrat de ville, c'est de générer et de susciter des initiatives qui permettent de donner l'égalité des chances. Aujourd'hui, nous

sommes à 48 projets, 48 projets c'était le chiffre que nous avons retenu en 2018, il y avait 28 projets au lancement du contrat de ville, ce qui prouve bien que ce dispositif s'est installé dans le paysage. Renvoyer aux 3 axes. Pour l'axe 1 sur le développement économique et l'emploi. Ce sont 27 actions qui ont été soutenues et qui s'adressent pour 60 % des bénéficiaires à un public qui est âgé de moins de 35 ans. Sur l'axe 2, celui de la cohésion sociale, qui est l'action qui effectivement aujourd'hui est la plus importante en termes de financement, on est à 117 actions différentes qui ont été menées depuis le lancement du contrat de ville. Quant au cadre de vie et au renouvellement, on arrive à 18 projets. Ce qui est aussi important à mesurer, c'est que ce contrat de ville s'adresse majoritairement aux femmes, plus de 53 % de ces bénéficiaires sont des femmes et c'était un enjeu important et structurant de ce contrat de ville, c'est de permettre réellement l'égalité. Et nous savions que nous avons des enjeux en matière de discrimination notamment qui sont très forts par rapport à ce public en quartiers prioritaires. Et, au regard d'une analyse un petit peu plus fine en matière d'action, notamment au regard de ces 3 axes, ce qui ressort et qui est assez remarquable, c'est que notamment le pilier qui est aujourd'hui pas forcément le plus dynamique économiquement, le pilier consacré justement à l'emploi et au développement économique, c'est le pilier aujourd'hui où les effets induits sont les plus importants, c'est-à-dire notamment en matière de lutte contre les discriminations, de développement du lien social. Certes on a un nombre de projets plus faibles, mais on a beaucoup plus d'effets induits. Au regard de ça, il ne faut pas non plus être dans un constat trop optimiste quant au bilan de ce contrat de ville. Oui on voit un certain état d'esprit se créer entre les différents acteurs qui se regroupent, qui mutualisent leurs moyens, qui montent des projets de plus en plus ambitieux. Des publics qui sont de plus en plus nombreux à être touchés et parfois même souvent dans 60 % des cas des publics qui dépassent celui des stricts quartiers prioritaires mais on a aussi aujourd'hui une certaine lourdeur administrative qui perdure. Un problème tout simplement d'adéquation entre la logique budgétaire des collectivités locales et de toute la comptabilité publique qui est sur une année classique de janvier à décembre ; et souvent des projets politiques de la ville qui sont menés en parallèle aux années scolaires et qui posent naturellement des problèmes de raccords budgétaires entre un exercice et un autre. Mais on voit que progressivement, on est en train de tendre vers des modèles de conventions pluriannuelles. Et c'est vrai que le fait qu'on ait un contrat de ville qui court jusqu'à 2022, essayer de travailler sur la pluriannualité, ça permet aussi de donner de la visibilité et de la confiance aux actions qui sont menées.

Voilà Monsieur le Président cet outil, bien que perfectible, qu'est le contrat de ville, qui remplit des objectifs assez importants. Et saluons surtout l'engagement de l'Etat, puisque vous le rappelez, en 2017 nous avons réclamé fortement qu'il y ait une correction des engagements financiers de l'Etat. En 2018, cette chose-là a été apportée puisque nous avons globalement une enveloppe de 335 000 € qui a été consacrée à la politique de la ville dont 185 000 € pour l'Etat, c'est-à-dire plus de 50 % comme nous l'appelions de nos vœux. Il faut savoir qu'en 2017 l'enveloppe de l'Etat était de 150 000 €, elle est passée à 185 000 €. Donc l'engagement de Madame la Préfète, qu'elle avait formalisé concrètement devant nous, a été tenu et ce contrat de ville va continuer à évoluer. Merci.

M. le Président : Merci Fabien. Oui Thierry.

M. Auroy-Peytou : Merci Monsieur le Président. Moi je voulais répondre à Fabien tu le sais, contrat de ville c'est très bien mais dans le contrat de ville il n'y a pas la campagne. Et je le dis, je le radote peut-être à plusieurs reprises, nous avons aussi dans nos campagnes de la pauvreté, des jeunes qui sont en difficulté scolaire et ce

que font nos communes, la mienne par exemple, je donne l'exemple de ce que je connais, c'est de s'occuper du social au cas par cas et sans aides au niveau de l'Etat ni même de subventions dans un contrat quelconque. Donc moi je suis d'accord qu'on aide les quartiers, je suis tout à fait favorable aux quartiers de la ville de Bergerac, c'est une ville que je connais bien puisque j'y suis né et j'y travaille. Et je sais et je connais la pauvreté puisque je les vois aussi prendre le train, sans billet de train d'ailleurs. Je sais qu'il y a de la pauvreté partout mais ce qui me gêne c'est qu'ici nous sommes à peu près autour de cette table beaucoup de maires ruraux qui font le même boulot que moi et qui n'ont aucune aide, aucune politique de la campagne, de la ruralité et Dieu sait si dans nos campagnes, tu dois le savoir Fabien, nous avons de la pauvreté. Dernièrement un couple de 94 ans, 710 € par mois de revenus, ce monsieur n'a pas touché, ancien agriculteur, n'a pas touché sa complémentaire depuis des années, de la MSA. Heureusement qu'il y a les Restos du Cœur à Gardonne, il aura droit à un panier toutes les semaines. Voilà notre travail au quotidien. L'aide aux devoirs que nous avons mise en place avec le collège Eugène Le Roy, avec des bénévoles de la commune pour aider nos jeunes en difficulté. 56 familles des gens du voyage sur ma commune qu'on aide le mercredi matin pour aider à ces jeunes qui sont en difficulté, et d'ailleurs depuis on voit une progression de ces jeunes du voyage qui n'ont aucune scolarité de novembre à avril, qui sont deux ou trois, qui sont en tête dans les classes. Donc tu vois, je veux dire c'est bien tout ce que tu nous racontes, tout ce qui est dit sur le contrat de la ville, mais il n'y a rien sur la ruralité. Et ça, de plus en plus je n'arrive pas à comprendre, qu'on favorise ceux qui habitent en ville très bien, mais il ne faut pas oublier que nous aussi en campagne, nous souffrons et je pense ici on a quand même l'ensemble des maires qui ont le même constat que moi. Je pense que si on interroge d'autres maires ici autour de cette table, ils auront le même constat. Nous avons une catastrophe dans nos campagnes, ça ne se voit pas peut-être, il faut aller vraiment aller les chercher parce qu'ils ont cette pudeur de ne pas venir se présenter. Donc comme nous on connaît bien la population on va les chercher, on va les aider mais il n'y a aucune aide de l'Etat. Je l'ai dit à Madame la Sous-Préfète lorsqu'elle s'est présentée à la mairie et nous avons fait une visite de la commune toute la matinée, et j'ai été lui montrer des maisons où vivaient des gens en difficulté, des jeunes vivaient en difficulté. Nous avons ouvert depuis le 7 janvier dernier la salle omnisports dans la commune et nous allons mettre du sport pour tous, gratuit. Nous allons mettre du sport pour les personnes âgées qui n'ont pas les moyens de se payer une adhésion dans un club. Mais tout ça on le fait avec nos deniers de notre commune, avec ce qu'on a, et même des fois avec nos deniers personnels. C'est un constat que je vois. Ok pour la politique de la ville, mais j'aimerais bien qu'un jour ou l'autre, et je parle en présence d'Alain Castang, Président des maires ruraux, qu'une fois pour toutes on parle de ce contrat de ruralité parce qu'on ne fait qu'en parler. C'est tout ce que je voulais dire ce soir. Je vous remercie.

M. Ruet : Alain, Thierry pardon, non je pensais à Alain Castang effectivement à côté de moi. Ce qu'il faut voir aussi, c'est que depuis 2018 de nouvelles actions sont mises en faveur, sont financées dans la cadre du contrat de ville et sont élargies à l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération. C'est vrai pour la lutte contre l'analphabétisme via REVA notamment. Ça sera vrai aussi par rapport à des actions visant « nos quartiers ont du talent », tous les jeunes sur le territoire de l'Agglomération qui ont fait des études mais qui ont du mal à trouver un stage en entreprise etc., comment on peut agir sur leur réussite professionnelle. Les actions qui sont aujourd'hui à l'étude par rapport à la mobilité, puisque la mobilité qu'elle soit en quartier prioritaire, politique de la ville ou à la campagne a fortiori, c'est-à-dire ne pas avoir la capacité de

se déplacer pour trouver un boulot, c'est extrêmement dramatique. Donc c'est vrai, et là c'est une consigne du Président, c'est de dire, oui il y a le contrat de ville mais faites en sorte que les actions qui sont menées dans le contrat de ville puissent aussi bénéficier à la campagne. Alors, pourquoi ça apparaît dans le contrat de ville, parce que c'est une obligation contractuelle de l'Etat par rapport aux quartiers prioritaires et qu'on fait l'effort de le formaliser mais aussi on fait l'effort de concentrer les aides y compris vis-à-vis de nos partenaires. Donc la CAB apporte sa pierre à l'édifice, et c'est vrai que pour les territoires ruraux elle le fait déjà mais il faut que d'autres partenaires puissent intervenir. Ce que j'ai dit en propos introductifs, c'est qu'aujourd'hui, ce qu'il faut bien comprendre, c'est que ces 3 quartiers prioritaires qui sont sur le territoire de Bergerac, ce sont les 3 quartiers prioritaires de l'Agglomération dans son ensemble. Parce qu'aujourd'hui, nous sommes réellement sur ces quartiers prioritaires un aspirateur à pauvreté et c'est vrai qu'on parle des migrants qui fuient les pays en guerre et en misère économique, et bien à l'échelle intérieure même de notre Agglomération on fuit en partie la misère pour aller vers le centre-ville. Et c'est vrai que les chiffres qu'on a, c'est-à-dire les 350 habitants de plus au vu notamment du taux de chômage, de l'accumulation de l'absence de mixité sociale qu'on voit se former au sein du parc locatif en centre-ville, prouvent bien qu'on a fait cette migration interne à notre Agglomération et cette attractivité subie qu'on a sur le territoire. Il ne faut surtout pas opposer la ville à la campagne, et ce n'est pas du tout ton propos je le sais, mais c'est vrai qu'aujourd'hui, pour nous, on a parlé tout à l'heure avec le Président dans les orientations budgétaires de cet enjeu colossal de l'attractivité de notre territoire vis-à-vis de Bordeaux, oui nous serons demain attractifs vis-à-vis de Bordeaux mais il faut que nous pensions à cette population qui aujourd'hui est en total décrochage social et pour qui l'attractivité de Bordeaux est un leurre parce que le problème de l'analphabétisme, parce que loin de l'emploi, loin de la formation et de tout ce qui va avec. Et aujourd'hui, cette politique de la ville, ce contrat de ville qui s'adresse à 5 500 habitants, c'est ce rappel à l'ordre de notre territoire et de ceux qui ont décroché.

M. Garrigue : Je voudrais faire 2 remarques. D'abord parce qu'effectivement, en ce qui concerne le contrat de ville, les territoires qui ont été retenus en politique de la ville, c'est à partir d'une analyse très fine du territoire qu'on a pu repérer effectivement les espaces sur lesquels il y avait une concentration de pauvreté. Donc ce n'est pas un choix délibéré en faveur des villes, c'est une analyse de l'ensemble du territoire qui a été faite, je ne sais pas si ce n'était pas Monsieur Lamy quand il était Ministre chargé de cette politique. Ça a permis de définir ces territoires. C'est parce qu'il y a une très forte concentration de pauvreté. Ce que je voudrais faire observer là-dessus, c'est qu'il ne faut pas faire de confusion entre paupérisation extrême et logement social. Et je voudrais dire que les situations de paupérisation les plus graves, nous les avons dans le logement privé, dégradé et pas du tout dans le logement social et que si justement on veut réussir, c'est un des objectifs je sais de Cœur de Ville, c'est un des objectifs de la politique de la ville, il faut qu'on continue sur ce territoire à produire du logement social à Bergerac mais sans doute aussi dans les autres communes, on ne prétend pas avoir le monopole de la construction de logements sociaux.

Et puis la deuxième remarque que je voudrais faire, c'est qu'il y a quand même un certain nombre d'outils, notamment sur la politique de l'emploi, qui s'appliquent à l'ensemble du territoire. Il y a la Mission Locale pour l'emploi des jeunes mais je voudrais dire aussi qu'à la Maison de l'Emploi qui agit à travers le plan local d'insertion par l'économie et à travers les clauses d'insertion, et que tout l'effort a été fait pour essayer de toucher au maximum l'ensemble du territoire puisque la Maison de l'Emploi est présente aussi à Lalinde et qu'elle va régulièrement sur les autres territoires. Elle

a été à Sigoulès à une époque, elle va sur Eymet, il y a vraiment un travail d'ensemble. Un des facteurs d'inquiétude que nous avons, c'est aujourd'hui la remise en cause des Maisons de l'Emploi puisqu'il y a depuis plusieurs années un désengagement des pouvoirs publics et qu'il va falloir qu'on trouve des solutions alternatives parce que là il y a des actions, je pense en particulier aux PLI sur lesquels on a des financements heureusement de l'Europe, des financements importants du Fonds Social Européen, je pense qu'il ne faut pas négliger aussi ces financements. Il y a des financements très importants et notre territoire peut-être, sur l'ensemble du territoire, on pourrait peut-être tirer un meilleur parti qu'on ne le fait de ces financements, ; je pense qu'il y a un travail à faire peut-être avec la délégation du Grand Bergeracois pour voir comment on peut drainer mieux les crédits européens, parce que c'est fait aussi pour ces territoires. Et puis il y a un problème majeur qu'on trouve dans les territoires ruraux, c'est le problème de la mobilité et c'est vrai que là-dessus c'est un sujet sur lequel il faudra certainement qu'on essaie tous de travailler, parce qu'une des principales causes de pauvreté dans les territoires ruraux, c'est cette difficulté qu'ont un certain nombre de personnes à se déplacer et c'est évident sur un territoire comme le nôtre.

M. le Président : Merci Daniel. Je rajouterai, Thierry, que dans le cadre des opérations de la politique de la ville, il est important de considérer des opérations un peu grégaires justement qui se concentrent sur un certain nombre d'habitants ou de locaux. Ces situations-là, il était extrêmement difficile de considérer ces questions de pauvreté quand elles sont dans nos communes disséminées. Même si je me rappelle bien dans le premier contrat de ville sur le territoire qui concernait aussi les quartiers un peu sensibles à l'époque à Creysse, sur Troche, tout le monde a entendu parler de ces quartiers-là. Donc du coup, les règles justement d'importance de population qui nécessitent cette prise en compte collective, puisque c'est ça justement, qu'on mette en place des politiques qui s'adressent à des groupes de jeunes qui sont souvent sous forme associative, d'initiatives collectives, ne marchaient pas parce que le nombre de bénéficiaires potentiels était trop insuffisant. Donc c'est vrai que ce n'est pas la même prise en compte, aujourd'hui il n'y a pas de dispositifs et tu as raison de le rappeler qu'il faut qu'on s'en préoccupe au niveau la ruralité. Mais aujourd'hui le contexte et le cadre de la politique de la ville ne concernent pas nos situations communales. Alain, je crois que tu voulais dire un mot.

M. Castang : Oui, je voudrais répondre à ce qu'a dit tout à l'heure Thierry, par rapport au contrat de ruralité. Alors c'est vrai que je suis Président des maires ruraux, c'est vrai, et sa question est assez pertinente sur le sujet des mairies rurales. Mais le problème qui se pose c'est par rapport à ces contrats de ruralité, on l'a déjà dit. Aujourd'hui les contrats de ruralité, tels qu'ils sont menés et par le Département et par la Préfecture, ne sont représentés que par des présidents d'EPCI. Le seul maire rural, et c'est à travers le fait que c'est une association des maires ruraux et aussi l'Union des maires en fait partie aussi, mais on n'est que deux à se plaindre et à chaque fois remettre le couvert en disant qu'aussi la ruralité ce n'est pas que dans les EPCI et que c'est dans aussi dans les communes rurales. Donc on le rappelle à chaque fois. On a demandé déjà plusieurs fois, ça revient chaque fois mais je pense qu'à force on y arrivera. On demande justement qu'il y ait vraiment une loi sur la ruralité parce que qu'est-ce que c'est qui pénalise aujourd'hui le rapport de force, c'est la loi NOTRe. Et c'est tout à fait vrai que cette loi NOTRe, il faut vraiment la revoir parce qu'elle pénalise vraiment la ruralité.

M. le Président : Merci Alain. D'autres interventions ? Il n'y en a pas.
Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION ET VOTE

1- Rappel : Le Contrat de Ville de l'Agglomération Bergeracoise :

La loi de programmation pour la Ville et la Cohésion urbaine du 21 février 2014 a confié aux communautés d'agglomération un rôle de « chef de file » pour l'élaboration, l'animation et l'évaluation des contrats de ville.

Approuvé par l'ensemble des partenaires le 26 juin 2015, le Contrat de Ville de l'Agglomération Bergeracoise constitue un cadre contractuel et opérationnel destiné à soutenir des projets en faveur des quartiers en difficulté.

Sur l'Agglomération Bergeracoise, trois quartiers prioritaires ont été retenus par décret du 30 décembre 2014, regroupant 5 563 habitants en 2018 (augmentation de 16,6 % depuis 2014). Tous les trois sont situés sur le territoire communal de Bergerac : Quartier Rive Gauche, Quartier des Deux Rives et Quartier Nord.

Si la CAB s'est vue confier une mission de pilotage stratégique au regard du projet de territoire, il s'agit avant tout d'un travail de partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux :

- La ville de Bergerac qui concentre les trois quartiers prioritaires,
- Les autres signataires du Contrat de ville qui s'engagent aussi à la mise en œuvre d'actions en faveur des quartiers prioritaires relevant de leurs compétences respectives (Etat, Conseils départemental et régional, bailleurs sociaux, chambres consulaires, Agence Régionale de Santé, Caisse d'Allocations Familiales, Caisse des Dépôts...).

2- Les objectifs stratégiques du Contrat de Ville :

Fondé sur la participation des habitants et sur l'implication de l'ensemble des partenaires locaux, le Contrat de Ville a pour objectif de réduire les écarts de développement entre ces quartiers défavorisés et le reste de l'agglomération, en améliorant les conditions de vie de leurs habitants.

Un appel à projets est lancé annuellement afin de faire émerger des projets cohérents avec les orientations stratégiques prioritaires du Contrat de Ville :

- Promouvoir l'offre d'emploi par le soutien aux acteurs économiques et à l'offre de formation,
- Lever les freins d'accès à l'emploi,
- Donner une meilleure chance de réussite aux enfants et aux jeunes,
- Développer le lien social et lutter contre les discriminations,
- Favoriser l'accès aux droits, à la santé, aux services et aux activités,
- Renforcer l'attractivité des quartiers,
- Mener une action volontariste en faveur de l'habitat,
- Développer et généraliser les démarches de gestion urbaine et sociale de proximité.

Les projets conformes aux attentes du Contrat de Ville peuvent bénéficier d'un soutien financier après une phase d'instruction et de concertation entre les financeurs.

L'ensemble des crédits spécifiques politique de la ville des 5 principaux partenaires (Etat, CAB, Ville, Département, Région) s'élève à 1 140 265 € pour les exercices 2015-2016-2017 et 2018.

3- Cadre règlementaire de présentation du rapport d'évaluation mi-parcours :

La loi du 21 février 2014 prévoit la présentation par le Président de l'EPCI et les maires concernés par un quartier prioritaire, à leur assemblée délibérante respective, d'un rapport mi-parcours sur « *la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville, les actions qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation* ».

Ce rapport d'évaluation mi-parcours qui intègre le rapport annuel 2017, a également fait l'objet d'une consultation, pour avis, des Conseils Citoyens.

Il a aussi été présenté et validé en Comité de pilotage, le 7 décembre dernier, en présence de Madame la Sous-Préfète et de tous les partenaires signataires.

4- L'objet du rapport d'évaluation à mi-parcours :

Conformément aux recommandations du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires, ce rapport d'évaluation à mi-parcours rend compte :

- De l'évolution de la situation des quartiers prioritaires et politique de droit commun de l'intercommunalité (Habitat et logement social, données socio-économiques, santé, équipements de proximité...),
- Du suivi de la mise en œuvre des actions et des dispositifs prévus au Contrat de Ville (Objectifs stratégiques et bilans annuels, financements des appels à projets, différents plans de lutte ...),
- De la plus-value de la politique de la ville, outil partagé de mobilisation des politiques publiques (Gouvernance, création des Conseils citoyens, implication des partenaires...).

5-Eléments de constat :

Le soutien financier apporté par le biais du contrat de ville depuis sa création, et notamment de l'appel à projet annuel, a permis de soutenir 162 structures (majoritairement des associations) pour initier, faire perdurer ou développer des actions sur ces secteurs.

Sans ces aides nombre d'entre elles n'existeraient pas ou n'auraient pas pu développer des actions aussi ambitieuses, pour finalement atteindre un public de pratiquement 22 000 bénéficiaires (en 3 ans).

Les 234 500€ versés par la CAB, depuis 2015, ont permis de soutenir des projets de :

- Développement économique et emploi : 27 projets en faveur de la création d'entreprises, de l'accompagnement des porteurs de projet, de la formation professionnelle.
- Cohésion sociale : 117 projets sur des domaines aussi variés que le sport, l'éducation, la culture, l'égalité, le lien social.
- D'amélioration du cadre de vie et de renouvellement Urbain : 18 projets qui font participer les habitants à l'amélioration par l'appropriation de leur quartier.

Les effets induits constatés vont au-delà de ces seules thématiques.

Enfin, dans le cadre de la démocratie participative, les Conseils Citoyens (créés en 2014 par la Loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale), au côté de la collectivité, contribuent à mettre en corrélation les attentes des habitants et les projets à soutenir.

PROPOSITION

Les membres du conseil communautaire sont invités à approuver le rapport d'évaluation mi-parcours de la politique de la ville sur l'agglomération bergeracoise, tel que présenté en annexe.

DECISION :

Adopté par 70 voix pour (100 %)

M. le Président : On va passer au PLUI, avec une extension de périmètre par rapport à l'arrivée de collègues de Flaugeac. Le périmètre a changé, pour sécuriser la procédure il était important de faire cette étape en Conseil Communautaire, Christian tu nous rappelles un peu où nous en sommes.

PLUI HD – Extension du périmètre et modalités de collaboration et de concertation entre les communes membres de la CAB

D 2019 – 008

RAPPORTEUR : Christian BORDENAVE

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Bordenave : En effet c'est encore un acte pour accueillir notre nouveau collègue de Flaugeac dans le cadre de la nouvelle commune de Sigoulès-Flaugeac. Donc il s'agit, je ne vais pas reprendre le détail de la délibération que vous avez sur table, mais il s'agit surtout de rappeler que la commune nouvelle de Sigoulès-Flaugeac va rentrer maintenant dans le périmètre d'étude pour l'élaboration du PLUI HD de la CAB qui est en cours, donc nous l'intégrons. On précise également les modalités de collaboration, ce sont les mêmes qui ont été déjà adoptées par deux délibérations. Et donc il s'agit surtout là d'officialiser l'entrée de Flaugeac dans le cadre du PLUI HD de l'Agglomération. Je ne m'étends pas trop sur le détail, nous reprenons exactement le même dispositif jusqu'à maintenant.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver l'extension du périmètre de l'élaboration du PLUI HD au territoire de l'ancienne commune de Flaugeac ; remplacer des deux délibérations qui avaient été prises en 2015 et en 2017, définissant les modalités de collaboration et de concertation par la présente délibération de ce soir ; et arrêter les modalités de collaboration et de concertation telles que décrites précédemment pendant toute la durée de la procédure d'élaboration du PLUI HD.

M. le Président : Merci Christian. Y a-t-il des questions par rapport à ce dossier ? C'est quelque chose dont on a déjà débattu dans cette assemblée, il s'agit de sécuriser la procédure en considérant cette extension de périmètre.
Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION ET VOTE

Par délibération n°2013-151 du 8 Juillet 2013, le Conseil Communautaire a approuvé le lancement de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) valant programme local de l'habitat(H) et plan de déplacement urbain (D) couvrant l'intégralité de son territoire, alors composé de 27 communes.

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (loi ALUR) du 24 Mars 2014 complète la procédure d'élaboration du PLUi en précisant que ce document de planification est réalisé en collaboration avec les communes membres, tout au long des études du PLUi, dont les modalités doivent être définies par délibération. Ainsi, l'article L.123-6 du code de l'urbanisme stipule « l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale arrête les modalités de cette collaboration après avoir réuni une conférence intercommunale rassemblant, à l'initiative de son Président, l'ensemble des maires des communes membres ».

Ces modalités ont été définies à l'échelle de la CAB par délibération n°2015-057 du 13 Avril 2015.

Au 1^{er} Janvier 2017, la Communauté d'Agglomération a fusionné avec le territoire de la Communauté de Communes des Coteaux de Sigoulès. Suite à cette fusion, et afin d'élaborer un document intercommunal à l'échelle de l'intégralité du nouveau territoire, il a été prescrit, par délibération en date du 22 Mai 2017, l'extension du périmètre d'étude pour l'élaboration du PLUi HD de la CAB.

Au 1^{er} Janvier 2019, les communes de Sigoulès et Flaugeac deviennent la commune nouvelle de Sigoulès-et-Flaugeac. Il convient donc, à nouveau, de prescrire l'extension du périmètre d'étude pour l'élaboration du PLUi HD de la CAB afin d'intégrer le territoire de l'ancienne commune de Flaugeac qui était rattaché jusqu'alors à la Communauté de Communes Portes Sud Périgord.

Suite à la création de cette commune nouvelle, il convient néanmoins de repreciser les modalités de collaboration entre les communes membres et la CAB, et notamment la représentativité de cette commune nouvelle au sein des groupes de travail et groupes décisionnels pour l'élaboration de ce PLUi HD.

Modalités de collaboration et de concertation

Conformément à l'article L.151-8 du code de l'urbanisme, le Président de la CAB a réuni les maires des communes de la CAB ou leur représentant lors de la conférence intercommunale des maires du 23 Janvier 2019. La présentation de la démarche du PLUi HD a été rappelée ainsi que les modalités de collaboration et de concertation entre les communes et la CAB, basées sur :

- Des commissions de pôles, basées sur un découpage territorial issu du SCOT : ce sont des instances de proximité qui permettent de faire émerger les besoins de chaque territoire et d'affiner la réflexion localement. Trois commissions sont constituées : le pôle urbain, le pôle d'équilibre et le pôle rural. Chaque commune est représentée par un élu titulaire et un suppléant au sein de ces commissions. Chaque commission désigne un élu référent qui la représente au sein des autres commissions et instances ;
- Un comité de pilotage, composé de 3 à 4 représentants de chaque commission de pôle, dont l'élu référent, présidé par le Président de la CAB. Le comité de pilotage met en cohérence le travail des trois commissions de pôles ; émet un avis sur les propositions et prépare les documents à soumettre au comité général ;
- Le comité général, également présidé par le Président de la CAB, est composé d'un représentant de chaque commune. C'est l'organe décisionnel qui valide les grandes étapes du document ;
- Six ateliers thématiques ouverts à l'ensemble des élus communaux : habitat ; déplacements ; économie et tourisme ; environnement ; agriculture ; viticulture ; forêt ; petit patrimoine et paysage.

Par ailleurs, cette collaboration est renforcée par :

- Des informations régulières diffusées aux communes par la CAB (présentations de réunions, compte-rendu de réunions, etc.....) ;
- Le rôle d'interface du service planification de la CAB entre les communes et le bureau d'études, chaque commune disposant d'un technicien référent.

Afin que les élus et habitants s'approprient au mieux et partagent le PLUI, il est proposé de reprendre et de mettre à jour les modalités de la concertation fixée par la délibération de prescription du 8 juillet 2013 de la manière suivante :

Information sur le site internet de la CAB et des communes qui ont un site ;

Information sur les journaux de la CAB et les bulletins municipaux ;

Tenue d'un registre destiné aux observations de toute personne intéressée en mairies et au siège de l'agglomération ;

Organisation d'expositions itinérantes sur le territoire lors des phases de la procédure ;

Organisations de réunions publiques.

Cette concertation se déroulera pendant toute la durée des études nécessaires à la mise au point du PLUI.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.151-1 et suivants et R.151 -1 et suivants ;

Vu l'article L 153-9 relatif à la poursuite de l'élaboration à l'évolution du plan local d'urbanisme en cas de création, de fusion, de modification de périmètre intercommunal ou de transfert de compétence,

Vu l'article L 103-2 à L103-4 relatif à l'obligation de concertation,

Vu la loi de Solidarité et de Renouveau Urbain du 13 Décembre 2000 et la loi Urbanisme et Habitat du 2 Juillet 2003 ;

Vu la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement du 3 Août 2009 et la loi portant Engagement National pour l'Environnement du 12 Juillet 2010 (dite Grenelle II) ;

Vu la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (loi ALUR) du 24 Mars 2014 complétée par la loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (loi LAAF) du 13 Octobre 2014 ;

Vu la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 Janvier 2017 ;

Vu la délibération n°2013-151 du 8 juillet 2013 du Conseil Communautaire prescrivant l'élaboration d'un PLUi HD couvrant l'intégralité de son territoire ;

Vu la délibération n°2015-057 du 13 Avril 2015 du Conseil Communautaire définissant les modalités de collaboration entre la CAB et ses communes membres ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 portant création d'un EPCI issu de la fusion de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et de la Communauté de Communes des Coteaux de Sigoulès, modifié par l'arrêté préfectoral du 13 décembre 2016 maintenant le nom du nouvel EPCI ainsi créé comme Communauté d'Agglomération Bergeracoise ;

Vu la délibération n°2017-150 du 22 mai 2017 du Conseil Communautaire définissant les modalités de collaboration entre la CAB et ses communes membres suite à l'extension de son territoire ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2018 portant création de la commune nouvelle Sigoulès-et-Flaugeac ;

Considérant suite à la création d'une commune nouvelle entre Sigoulès et Flaugeac, la nécessité d'étendre le périmètre d'étude de l'élaboration du PLUi HD de la CAB au territoire de l'ancienne commune de Flaugeac ;

Considérant également la nécessité de rappeler les modalités de collaboration et de concertation entre les communes membres de la CAB ;

Vu la conférence des maires du 23 janvier 2019 rappelant les modalités de gouvernance pour l'élaboration du PLUi HD ;

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à :

- approuver l'extension du périmètre de l'élaboration du PLUi HD au territoire de l'ancienne commune de Flaugeac ;

- remplacer les délibérations n° 2015-057 du 13 avril 2015 et n° 2017-150 du 22 mai 2017 définissant les modalités de collaboration et de concertation par la présente délibération ;
- arrêter les modalités de collaboration et de concertation telles que décrites précédemment, pendant toute la durée de la procédure d'élaboration du PLUi HD.

Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, cette délibération sera notifiée aux personnes publiques associées (Etat, Présidents du Conseil Départemental et du Conseil Régional, Présidents des Chambres Consulaires, Président du SCOT et Président de l'INAO).

Cette délibération fera également l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de la CAB ainsi que dans les mairies des communes membres de la CAB, ainsi que d'une mention en caractère apparent dans le journal Sud-Ouest.

Elle sera également publiée dans le recueil des actes administratifs de la CAB.

DECISION :

Adopté par 70 voix pour (100 %)

M. le Président : Point suivant, il s'agit de parler d'un sujet délicat et ô combien important, c'est la considération des îlots concernés et le permis de louer en est un des aspects importants. C'est Fabien RUET qui rapporte ce dossier.

Mise en œuvre du dispositif de permis de louer et délimitation des îlots concernés

D 2019 – 009

RAPPORTEUR : Fabien RUET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Ruet : On est sur un travail long, assez fastidieux, pour arriver à la mise en œuvre de ce dispositif du permis de louer, puisque je vous rappelle que nous en avons acté le principe de sa mise en place lors d'une délibération du 28 juin 2017 et que c'est par notre délibération de décembre dernier, lorsqu'on a lancé officiellement l'OPAH RU, qu'il était prévu la mise en œuvre de ce permis de louer sous le régime de la déclaration, et je reviendrai pourquoi ce régime de la déclaration, en partenariat avec SOLIHA qui le traitera pour le compte de la Communauté d'Agglomération. Il faut bien entendu être très prudent par rapport à l'approche qui est celle du permis de louer dans son régime de la déclaration préalable, d'abord parce qu'effectivement un périmètre a été retenu, un périmètre qui porte sur 18 îlots d'habitation situés sur Bergerac. Ces 18 îlots sont constitués de 332 parcelles, ce qui ne signifie pas que naturellement il y a plus de 332 marchands de sommeil sur Bergerac. Il faut être clair par rapport à cette délimitation géographique, nous avons des îlots d'habitat au sein desquels il y a des propriétaires occupants et qui n'ont aucun problème particulier par

rapport à cela ; et au sein d'un bâti qui est souvent très entremêlé, on va avoir une micro-parcelle qui naturellement peut abriter potentiellement un foyer de logements insalubres ou indignes. Il faut aussi avoir à l'esprit naturellement qu'il y a d'abord des propriétaires malveillants contre lesquels la plus grande sévérité doit être mise en œuvre. Il y a aussi des propriétaires qui sont dépassés, dépassés parce qu'ils ont fait un héritage ou n'ont tout simplement pas les moyens d'entretenir leur patrimoine ; et puis aussi il y a parfois, dans une minorité de cas, mais ça arrive, des locataires malveillants et pour lesquels l'insalubrité est aussi provoquée par un certain nombre de comportements. Donc il faut toujours avoir à l'esprit ces trois types de comportements. Une fois qu'on a arrêté cette typologie de logements, cette cartographie qui repose à la fois sur les observations qui ont été formulées auprès du service hygiène, sécurité et salubrité de la Ville, aussi ce qui relève du classement 6, 7 et 8 sur l'état de dégradation des bâtiments tel qu'il est proposé par la DGFIP, on a un délai de 6 mois entre notre délibération de ce soir et son application concrète. Ensuite tout cela sera transmis naturellement à la CAF et à la MSA puisqu'on va voir que par rapport à la procédure cela à une incidence sur le bénéfice du paiement à un tiers de l'APL.

La procédure en elle-même. Les propriétaires concernés par le permis de louer doivent déclarer, dans un délai de 15 jours qui suit la conclusion du contrat de location, le logement concerné à l'Agglomération. Puisque c'est l'Agglomération qui a la compétence habitat. Cette déclaration est à renouveler à chaque fois qu'il y a une nouvelle mise en location. Mais attention, ça c'est une limite du modèle, le contrat de reconduction ou de renouvellement de la location, c'est-à-dire pour quelqu'un qui est déjà locataire, ne rentre pas dans le régime du permis de louer. C'est-à-dire que malheureusement aujourd'hui quelqu'un qui est mal logé, qui est victime d'un propriétaire indélicat, pour lequel on renouvelle simplement son contrat de location, malheureusement il n'est pas soumis à ce régime du permis de louer. Il faut quand même avoir conscience de cette petite limite. Pour le reste, à la suite du dépôt, vous devez remplir naturellement pour le propriétaire un dossier CERFA qui est spécifiquement dédié au permis de louer et qui est assorti d'un diagnostic technique, qui permet de vérifier le niveau d'équipement et de performance énergétique dudit logement qui est mis en location, et c'est sur cette base-là qu'à la suite du dépôt, la Communauté d'Agglomération va remettre un récépissé au propriétaire qui se devra d'envoyer une copie pour information à son locataire puisque le bénéfice du paiement en tiers payant des Aides Personnelles au Logement, c'est-à-dire des APL, est subordonné à la production de ce récépissé. Donc c'est-à-dire notamment les propriétaires indélicats qui empochent l'APL sans rien se préoccuper, là clairement le permis de louer permet d'avoir un premier filtre. S'il n'y a pas de déclaration complète, le déclarant doit fournir les pièces à la CAB dans un délai maximum d'un mois, et s'il ne se soumet pas aux demandes qui lui sont formulées en matière de documents, sous l'autorité du Préfet, il peut être soumis à une amende de 5 000 €, amende dont le produit est directement versé à l'ANAH qui verse les aides pour l'amélioration du logement. Les éléments portés à la connaissance du service de la CAB, donc accompagnés par SOLIHA, vont permettre d'une certaine manière d'avoir une idée de l'état de salubrité du parc qui est aujourd'hui mis en location dans le privé, puisque aujourd'hui notre principal problème c'est de se faire une idée précise de l'état des lieux du parc privé en centre-ville de Bergerac, mais aussi de lutter contre ces poches de logements insalubres. Et ce n'est qu'aux termes de cette procédure qu'effectivement, si nous voyons que les échanges qui vont être engagés entre un propriétaire qui aurait des problèmes sur son logement et qui est soumis au permis de

louer, que ce propriétaire ne veut pas s'engager dans une procédure de restructuration, considérant que lors du Conseil Communautaire du 18 décembre dernier on a mis en place l'OPAH RU qui prévoit justement des aides significatives pour réhabiliter ces logements, si on voit véritablement qu'il y a des propriétaires récalcitrants, et là nous serons clairement dans le cadre des marchands de sommeil, nous aurons tout loisir, nous Communauté d'Agglomération, au Conseil Communautaire, d'activer l'étape supplémentaire qui serait le régime non plus de la déclaration préalable, mais de l'autorisation préalable, c'est-à-dire que vous ne mettez pas en commercialisation un logement sans y être autorisé préalablement, ce qui sera naturellement la garantie ultime. L'idée, et c'était notamment ce qu'on avait eu lors du débat de juin 2017, c'est d'y aller un petit peu dans l'inconnu, certes, mais avec une volonté de rationaliser un peu cette offre locative privée, tout en ayant conscience, et c'est là aussi un des enjeux de Cœur de Ville, si on veut réussir le repeuplement de ce Cœur de Ville, c'est que toutes les populations qui sont victimes de ce mal logement il va falloir à un certain moment dans les opérations notamment un peu plus lourdes pour les bailleurs privés, qui vont impliquer des reconstructions, il va falloir reloger ces populations. Et on est là dans une problématique qui est tout à fait comparable à ce qu'on a pu avoir dans le cadre de l'ANRU avec les bailleurs publics, mais là nous sommes avec des bailleurs privés et nous n'avons plus l'ANRU pour pouvoir nous aider à mener des opérations de reconstruction et de relogement. C'est tout ce travail aujourd'hui de médiation qui va être engagé par notre partenaire SOLIHA, qui va permettre de se doter réellement d'un observatoire concret de l'état du mal logement sur le Cœur de Ville. Et notamment pour reprendre notre débat tout à l'heure par rapport aux communes rurales, loisir aux maires de nous faire remonter des îlots ou des parcelles où effectivement ils ont connaissance de propriétaires récalcitrants, pour que la Communauté d'Agglomération puisse élargir la question du permis de louer aux communes qui en feront la demande. On se fait la main certes, mais sachez que dans vos communes le dispositif peut également être élargi parce que c'est évident qu'en milieu rural, on en a parlé notamment la semaine dernière avec Alain Chanut, sur des communes on a aussi des propriétaires qui ne font aucun effort et là il est vrai que notre principal problème, c'est que si le locataire ne le déclare pas, c'est extrêmement difficile d'engager une procédure, parce que là nous nous confrontons à la notion de résilience qui est extrêmement forte chez les locataires qui se sentent parfois même reconnaissants à ce propriétaire de leur avoir offert un logement.

Voilà ce que nous sommes appelés ce soir à approuver, c'est-à-dire la mise en œuvre de ce permis de louer sur 18 îlots à Bergerac et d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à la mise en application de ce dispositif.

M. le Président : Merci Fabien. C'est un sujet extrêmement important parce que vous le savez l'actualité nous le rappelle depuis quelques mois assez fréquemment, à Marseille d'abord, à Courchevel, et pas plus tard qu'hier un reportage sur Lille Métropole qui nous montrait les situations extrêmement dramatiques. Ça c'est un dispositif qui va permettre qu'on puisse participer à cette surveillance, voire à intervenir avec notre partenaire. Le seul regret, c'est que dans le cadre d'une continuité ou une reprise d'un bail, ce dispositif nous échappe et ne permet pas d'avoir le regard là-dessus parce que souvent les propriétaires promettent monts et merveilles à leurs locataires et, comme ça, les amènent assez loin et les amènent à accepter des situations catastrophiques. Daniel.

M. Garrigue : A la mairie de Bergerac, dans les services de la Ville, il y a une cellule salubrité qui peut être saisie régulièrement, à tout moment par des locataires et que les personnels vont sur place et qu'on a là aussi la capacité de réagir de manière

importante auprès des propriétaires qui ne respectent pas les règles, et dans certains cas on est amenés aussi à rechercher des solutions de relogement pour les personnes qui sont concernées.

M. le Président : Oui ,Nathalie.

Mme Trapy : (*hors micro*) Je disais, étant salariée de la structure qui intervient sur ce dossier, je ne participe pas au vote.

M. le Président : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION ET VOTE

Instauré par la Loi Alur et défini par le décret du 19 Décembre 2016, le Permis de Louer est un outil supplémentaire au service des communes et EPCI leur permettant de lutter contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil. Il permet aux autorités compétentes de refuser la mise en location d'un bien immobilier via un permis de louer. Le décret précise que, dans les territoires présentant une proportion importante d'habitats dégradés, l'autorité compétente en matière d'habitat peut définir les secteurs géographiques, voire des catégories de logements ou ensembles immobiliers pour lesquels, la mise en location d'un bien doit faire l'objet d'une déclaration ou d'une autorisation préalable.

La CAB a acté le principe de la mise en place de ce dispositif par délibération du 28 Juin 2017.

Par délibération du Conseil Communautaire N° 2018-276 du 17 Décembre 2018, la CAB a acté le lancement d'une OPAH-RU sur la Ville de Bergerac, couvrant la période 2019-2023, ainsi que la mise en œuvre du permis de louer sur le régime de la déclaration dans un premier temps. Le suivi de ce dispositif sera assuré, pour le compte de la CAB, par SOLIHA Dordogne Périgord.

La mise en œuvre de ce dispositif portera sur 18 îlots de Bergerac, représentant 332 parcelles cadastrales (Voir carte des îlots et numéros de parcelles en annexe à cette délibération). La liste de ces îlots a été arrêtée en lien avec le service Prévention-Sécurité-Salubrité de la Ville de Bergerac, à partir de faits recensés concernant des problèmes d'hygiène, de sécurité et de salubrité, mais également en fonction du classement par la DGFIP sur « l'état de dégradation » des bâtiments (classement 6,7 et 8).

La date d'entrée en vigueur de ce dispositif est fixée à 6 mois à compter de la publication de cette délibération.

Une fois rendue exécutoire, elle sera transmise à la CAF et à la MSA de la Dordogne.

Mise en œuvre du dispositif :

Les propriétaires concernés doivent déclarer, dans un délai de 15 jours suivant la conclusion du contrat de location, le logement concerné au Président de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise qui est compétent en matière d'habitat. La déclaration est à renouveler à chaque nouvelle mise en location. Toutefois, un contrat de reconduction ou de renouvellement de la location n'est pas soumis à l'obligation de déclarer.

A cet effet, les propriétaires devront renseigner le dossier Cerfa idoine, ainsi qu'un dossier de diagnostic technique et faire parvenir ces pièces à la CAB par voie postale (en recommandé avec A/R) ou par voie électronique.

A la suite du dépôt, la CAB remettra (en main propre ou par courrier) un récépissé au propriétaire qui se devra d'envoyer une copie, pour information, au locataire puisque le bénéfice du paiement en tiers payant des aides personnelles au logement est subordonné à la production de ce récépissé.

En cas de déclaration incomplète, à réception d'un accusé-réception indiquant la date de dépôt du dossier et les pièces et informations manquantes, le déclarant sera invité à fournir les pièces à la CAB dans un délai maximum d'un mois.

En cas de non-déclaration ou de non-respect des obligations de déclarations prescrites, le propriétaire, après en avoir été informé par le représentant de l'Etat dans le Département, aura la possibilité de « présenter ses observations dans un délai qui lui sera alors déterminé » et de régulariser sa situation. Dans le cas contraire, il s'expose à une amende pouvant aller jusqu'à 5 000 € qui sera alors reversée à l'ANAH.

Les éléments portés à la connaissance du service Habitat de la CAB (accompagné par SOLIHA Dordogne Périgord), via ces dossiers de déclarations, permettront d'une part de contrôler l'hygiène, la sécurité et la salubrité des biens mis à la location, et d'autre part d'inciter et d'accompagner les propriétaires bailleurs à faire des travaux quand cela le nécessitera.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à :

- approuver la mise en œuvre du permis de louer sur 18 îlots de Bergerac,
- autoriser le Président à signer tout document afférant à la mise en application de ce dispositif.

DECISION :

Adopté par 69 voix pour 1 non-participation (100 %)

Ne prend pas part au vote :

Nathalie TRAPY, salariée de SOLIHA Dordogne Périgord

M. le Président : On termine par une aide à l'investissement sur un projet privé, l'atelier des maraîchers sur la commune de Bergerac à l'Escat, Daniel.

D 2019 – 010

RAPPORTEUR : Daniel GARRIGUE

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Garrigue : On rejoint l'objectif de développement du circuit court et de la production bio et l'objectif du programme alimentaire territorial. Ça suscite à l'évidence de l'intérêt et des initiatives. C'est une entreprise artisanale de conserverie de légumes qui est en train de se créer, l'atelier des maraîchers qui souhaite s'installer sur le site de l'Escat, à la fois pour faire de la transformation de légumes en prestation pour les maraîchers du territoire, pour développer sa propre gamme de produits stérilisés pour la restauration collective. Donc il y a une continuité qui commence à se dessiner entre ce programme alimentaire territorial, la légumerie, le projet de nouvelle cuisine centrale et la restauration collective, donc c'est une continuité d'ensemble. L'objectif, dans le cas présent, c'est de créer une marque. Cette entreprise prévoit 80 000 € d'investissement. Elle envisage de créer 2 à 3 emplois dans les 3 ans. Et comme nous en avons la possibilité, puisque notre règlement d'intervention économique qui s'inscrit dans le cadre du règlement de la Région nous permet notamment des aides à la performance industrielle car on est dans de l'industrie agroalimentaire dans le cas présent, il nous est possible d'apporter une aide à ce projet qui nous paraît innovant. Et donc on vous propose d'apporter une aide de 10 000 € au titre de l'aide à l'investissement à l'atelier des maraîchers.

M. le Président : Je précise, il s'agit d'une entreprise privée qui s'installe à l'Escat c'est dans le bâtiment n° 5. Pour ce qui est du reste, ce qui a été évoqué tout à l'heure, il n'y a pas aujourd'hui d'opération d'investissement prévue dans le DOB, vous l'avez remarqué. Il y a vraiment, à ce stade, une réflexion sur la création d'une filière, donc c'est un sujet qui ne s'arrête pas à tel ou tel aspect de cette logique-là. Nous allons rencontrer des agriculteurs locaux du Bergeracois, notamment la famille Arnouilh et une autre dont j'ai oublié le nom sur Lamonzie-Saint-Martin qui fait du bio et qui vient de créer une importante serre chauffée pour faire des plants bio sur notre territoire. On voit qu'on a des initiatives très significatives sur notre territoire qu'il convient de considérer dans la globalité pour voir s'il n'est pas opportun pour nous de nous positionner, je le rappelle, comme je l'ai dit tout à l'heure, par rapport à la métropole Bordelaise qui manque cruellement de produits de cette nature. Il y a quelque chose à faire dans cette logique-là. On fera une conférence des maires dédiée à ce dossier au mois de mars et on présentera l'ensemble des réflexions et des pistes qui nous semblent opportunes pour que nous puissions appréhender cette logique sur l'ensemble du territoire.

Voilà chers collègues pour quelques mots sur ce sujet. Je précise, il s'agit essentiellement de travaux, c'est un bâtiment, pour ceux qui connaissent l'Escat, qui est quand même lourd, où il faut faire quelques ouvertures pour que cette activité se mette aux normes. C'est un petit coup de main, donc il y a un bail de location en bonne et due forme avec cette entreprise et qui s'engage à lancer un petit peu ces opérations de valorisation agricole et maraîchère sur le site de l'Escat.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION ET VOTE

« L'Atelier des maraîchers » est une entreprise artisanale de conserverie de légumes en cours de création qui souhaite s'installer sur le site de l'ESCAT à Bergerac.

Certifiée en «Agriculture biologique », l'entreprise souhaite proposer un outil de transformation de produits bio et locaux au service des maraichers et arboriculteurs bio du territoire autour de trois activités principales :

- La transformation de légumes en prestation pour les maraîchers du territoire ;
- Le développement d'une gamme de produits stérilisés pour la restauration collective ;
- La création d'une marque.

Cette démarche, qui s'inscrit dans le cadre du Programme Alimentaire Territorial, va permettre notamment de réduire le gaspillage alimentaire (transformation de légumes non conformes ou en surproduction) et de favoriser les circuits courts.

Afin de démarrer son activité l'entreprise prévoit un montant d'investissement d'environ 80.000 € (70.000 € en frais d'équipement et d'aménagement, 10.000 € pour la communication et la mise aux normes).

La société envisage de créer 2 à 3 emplois dans les 3 ans.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses / Assiettes éligibles	Montant HT
Investissements immobiliers (aménagement de l'atelier)	10.000 €
Investissement matériel (équipements de transformation)	60.000 €
Communication et marketing	5.000 €
Mise aux normes	5.000 €
Total	80.000 €

RECETTES	Montant	Assiette éligible HT	%
Subvention CAB	10.000 €	70 000 €	14,29
L'Atelier des Maraichers (autofinancement et emprunt bancaire)	70.000 €		
Total	80.000 €		

La CAB, sollicitée, propose d'intervenir à hauteur de 10.000 € au titre des investissements matériels et immobiliers. Cette aide s'inscrit dans l'orientation 3 du Règlement d'Intervention communautaire – Aide à la performance industrielle. Elle est attribuée sur la base du régime exempté SA 39252 des Aides à Finalité Régionale, conformément à la convention relative à la mise en œuvre du SRDEII signée avec la Région le 18 octobre 2017.

Le taux d'aide publique n'excède pas le taux maximum autorisé par le régime s'agissant d'une petite entreprise.

La Région et le Département ont également été sollicités.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à :

- autoriser la CAB à accorder une subvention de 10.000 € au titre de l'aide à l'investissement à L'ATELIER DES MARAICHERS.
- autoriser le Président à signer la convention fixant les conditions de versement de l'aide.

DECISION :

Adopté par 70 voix pour (100 %)

DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE PRESENTEES POUR INFORMATION

L'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président, les Vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire.

Par délibération du 13 novembre 2017, le Conseil Communautaire a délégué une partie de ses pouvoirs au Président et aux Vice-présidents et aux membres du Bureau par délégation.

2018-251	Adoption d'un règlement intérieur d'utilisation des véhicules de service
2018-252	Groupement de commandes pour un contrat d'assistance à la mise en place d'une procédure de marché public dans le domaine des assurances
2018-253	Groupement de commandes pour l'achat de fournitures administratives et de papier A4 et A3
2018-254	Attribution d'une subvention de fonctionnement par la CAF - Fonds publics et territoires

DECISIONS DU PRESIDENT PRESENTEES POUR INFORMATION

Décisions prises par délégation du conseil communautaire en application de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales et consultables au service « Administration Générale » de la CAB :

L2018-074	Déclaration sans suite de la procédure de marché public relative à la réalisation de fouilles archéologiques préventives pour les travaux de réalisation de conteneurs enterrés pour les ordures ménagères dans le centre-ville de Bergerac classé Site Patrimonial Remarquable.
L2018-078	Tarifs communautaires 2019.
L2018-080	Etude de stratégie marketing territorial : plan de financement afin de solliciter la subvention FEADER pour un montant de 38 888 €.
L2018-081	Conclusion du marché 2018-018 de fournitures de produits spécifiques pour les piscines : Lot n°1 : Société Quaron SAS - Traitement de l'eau. Lot n°2 : Société GAZECHIM - Fourniture et traitement de l'eau. Lot N°3 et lot n°4 : Société GACHES CHIMIES SPECIALITES – Filtration et Fournitures pour entretien et traitement des bassins. Lot n°5 et lot n°6 : Société RHONE CHIMIE INDUSTRIE – Produits entretien bassins et plages et produits entretien accueil et vestiaires.
L2018-086	Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage – Etude de faisabilité « Projet Habitat Jeunes ».
L2018-088	Subdélégation du droit de préemption urbain de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise à l'Etablissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine sur l'ensemble des périmètres d'intervention définis pour la Ville de Bergerac.
L2018-089	Conclusion du marché 2018-020 des services d'assurances pour des prestations statutaires avec le groupement conjoint Aster/millennium Insurance Company, l'offre de base + la prestation supplémentaire éventuelle n°1 pour un montant de 146 951,31 €, IRCANTEC pour un montant de 13 854,10 €.
L2018-090	Conclusion d'un contrat d'achat avec l'entreprise EURL MARSAC-BERNEDE HEH pour la réalisation d'une étude hydraulique, hydrologique et hydromorphologique du bassin versant de la Gouyne à Prigonrieux pour un montant de 16 875 € H.T.
L2018-091	Signature d'un bail d'habitation entre la CAB et M.et Mme DAS GRACIAS pour la Ferme des Nébouts, pour un loyer mensuel de 400 €.

L2018-093	Demande de subvention au titre de la première année du suivi-animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain 2019-2023.
------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

M. le Président : Je vous remercie de cette solidarité et je vous dis au prochain Conseil Communautaire. Merci de votre attention et de votre participation. Pardon, Marc ?

M. Léturgie : En conclusion, je voulais juste profiter d'une délibération prise par le Bureau pour faire une petite remarque, c'est une délibération concernant le groupement de commandes pour l'achat de fournitures administratives, de papier entre autres A3 et A4. L'intérêt des groupements de commandes, c'est qu'effectivement ça permet à des fournisseurs de faire des propositions de tarifs de plus en plus intéressantes mais l'inconvénient aussi des groupements de commandes c'est d'écartier petit à petit des clients plus modestes que nous pouvons être et qui étaient des clients de nos fournisseurs locaux. Alors je voudrais juste faire remarquer que n'oublions pas que quand on fait un groupement de commandes il faut aussi prendre en compte la réalité de nos fournisseurs locaux qui nous font vivre aussi. C'est juste ça.

M. le Président : Merci Marc.


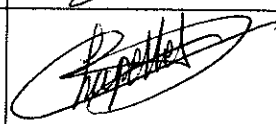

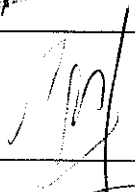


ORDRE DU JOUR DELIBERE :





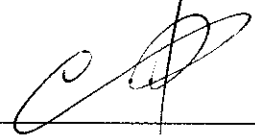

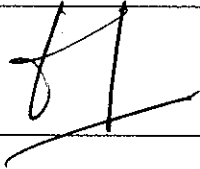
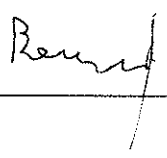


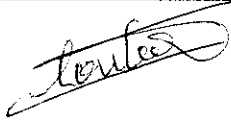
	PROCES-VERBAL
	Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 17 décembre 2018
	ORDRE DU JOUR
	Adoption de l'ordre du jour
	POUR INFORMATION
	Commune nouvelle Sigoulès-et-Flaugeac : Installation de nouveaux conseillers communautaires titulaires et suppléants
	POUR DELIBERATION
1	Rapport d'orientations budgétaires 2019
2	Demandes d'avance sur subvention de l'Office de Tourisme Bergerac Sud Dordogne et Overlook
3	Adhésion au service de missions temporaires du centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Dordogne
4	Personnel communautaire : Modification du tableau des effectifs
5	Rapport annuel sur la situation comparée en matière d'égalité hommes - femmes


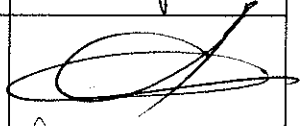
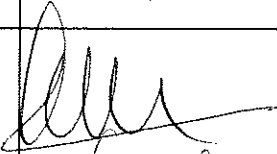
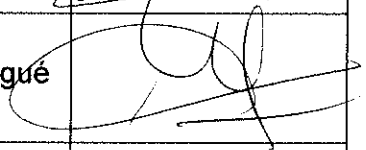


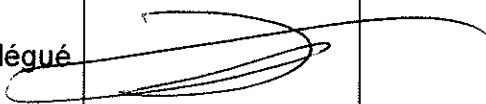
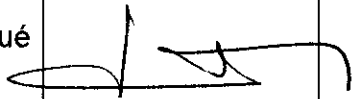

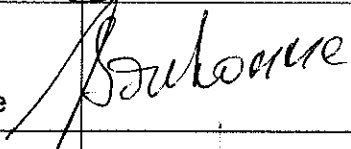
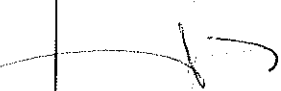

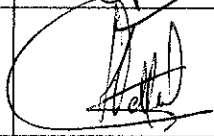
6	Gemapi - Acquisition de terrains à la « PéliSSonne Sud » à Bergerac
7	Contrat de Ville de l'Agglomération Bergeracoise - Rapport d'évaluation à mi-parcours
8	PLUI HD – Extension du périmètre et modalités de collaboration et de concertation entre les communes membres de la CAB
9	Mise en œuvre du dispositif de permis de louer et délimitation des îlots concernés
10	Aide à l'Investissement - L'Atelier des Maraîchers - Commune de Bergerac
	Délibérations du Bureau communautaire délibératif pour information
	Décisions pour information

Monsieur le Président clôt la séance qui est levée à 20H20.

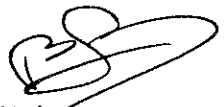
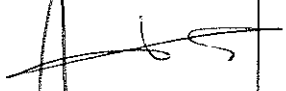
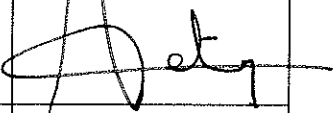






DELMARES	Frédéric	Président	
----------	----------	-----------	--------------------------------------------------------------------------------------

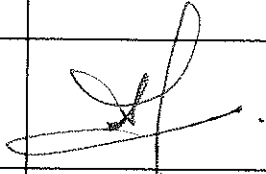
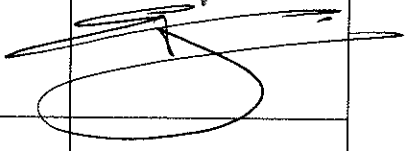




NOM	PRENOM	FONCTION	EMARGEMENT
GARRIGUE	Daniel	1 ^{er} Vice-président	
CHAPELLET	Jean-Jacques	2 ^{ème} Vice-président	
ROCHOIR	Jean-Paul	3 ^{ème} Vice-président	
BENFEDDOUL	Adib	a donné procuration à Laurence ROUAN à son départ	
GAUTHIER	Christophe	5 ^{ème} Vice-président	
ROUAN	Laurence	6 ^{ème} Vice-président	

BOURNAZEL	Jean-Michel	7 ^{ème} Vice-président	
RABAT	Daniel	8 ^{ème} Vice-président	
BORDENAVE	Christian	9 ^{ème} Vice-président	
CARPE	Claude	10 ^{ème} Vice-président	
RUET	Fabien	11 ^{ème} Vice-président	
VANDENABEELE	Jacqueline	a donné procuration à Claude CARPE	
CASTANG	Alain	13 ^{ème} Vice-président	
FRAY	Roland	14 ^{ème} Vice-président	
BOURDIN	Sébastien	15 ^{ème} Vice-président	
ROBIN-EL GRENI	Rhizlane	a donné procuration à Daniel GARRIGUE	
DUPUY	Olivier	2 ^{ème} Conseiller délégué	
PLAZZI	Alain	3 ^{ème} Conseiller délégué	
MONTEIL	Alain	4 ^{ème} Conseiller délégué	

DELPON	Christiane	5 ^{ème} Conseiller délégué	
LAPOUGE	Roger	6 ^{ème} Conseiller délégué	
SÉJOURNÉ	Michel	7 ^{ème} Conseiller délégué	
Alain CÉRÉA	Alain	8 ^{ème} Conseiller délégué	
MAMONT	Christophe	9 ^{ème} Conseiller délégué	
DELTEIL	Pascal	10 ^{ème} Conseiller délégué	
VISENTINI	René	11 ^{ème} Conseiller délégué	
BANQUET	Alain	12 ^{ème} Conseiller délégué	
PEYREBRUNE	Jean-Pierre	conseiller communautaire	
BONHOMME	André	conseiller communautaire	
TERREAUX	Michel	conseiller communautaire	
PORTOLAN	Jean-Claude	a donné procuration à Jean-François JEANTE	
DELTEIL	Francis	conseiller communautaire	

BLONDIN	Francis	conseiller communautaire	SI INTRODUIT H
CONSOLI	Patrick	conseiller communautaire	
BLANC	Gilbert	conseiller communautaire	
BRANDELY	Liliane	conseillère communautaire	
ZACCARON	Armand	a donné procuration à Alain CHANUT	
CHANUT	Alain	conseiller communautaire	
BOSVIEL	Michel	conseiller communautaire	
RONDONNIER	Marcel	conseiller communautaire	
JAMMES	Jean-Paul	conseiller communautaire	
FILET	Lionel	conseiller communautaire	
ROUSSEAU	Dominique	conseiller communautaire	
PARSAT	Joëlle	remplace Jean-Pierre FAURE	
ROSET	Martine	conseillère communautaire	

BORDIER	Alain	conseiller communautaire	
GOUZE	Didier	conseiller communautaire	
LÉTURGIE	Marc	conseiller communautaire	
CHANCOGNE	Sylvie	conseillère communautaire	
CAPURON	Didier	conseiller communautaire	
MIGUEL	Denise	conseillère communautaire	
PUYPONCHET	Philippe	conseiller communautaire	
JEANTE	Jean-François	conseiller communautaire	
SOUVETRE	Yannick	conseiller communautaire	
POTRON	Marie-Lise	conseillère communautaire	
ANDRIEUX- COURBIN	Marie-Claude	a donné procuration à Francis DELTEIL à son départ	
SCOTTI	Marie-Hélène	conseillère communautaire	
MOUHOUBI	Farida	a donné procuration à Michel BOSVIEL	

LABARTHE	Cécile	a donné procuration à Sylvie CHANCOGNE	
AUROY-PEYTOU	Thierry	conseiller communautaire	
BASSI	Georges	conseiller communautaire	
TRAPY	Nathalie	conseillère communautaire	
SOQUET	Anne	conseillère communautaire	
RODRIGUEZ	Nelly	a donné procuration à Jonathan PRIOLEAUD	
BLANC-LAJONIE	Gaëlle	conseillère communautaire	
ZAPERA	Cédric	conseiller communautaire	
PRIOLEAUD	Jonathan	conseiller communautaire	
DELAIR	Arnaud	conseiller communautaire	
DENOUX	Jean-Luc	conseiller communautaire	